

# **Pêches et Océans Canada**

## **Budget des dépenses pour 2005–2006**

### **Rapport sur les plans et les priorités**

Approuvé

---

L'honorable Geoff Regan, C.P., député  
Ministre des Pêches et des Océans



# Table des matières

<b>Messages d'introduction.....</b>	<b>1</b>
Message du ministre des Pêches et des Océans du Canada.....	2
Déclaration de la direction.....	5
<b>Section 1 : Vue d'ensemble du Ministère.....</b>	<b>6</b>
Notre vision.....	7
Notre mission.....	7
Notre mandat.....	7
Nos ressources financières et humaines pour 2005-2008.....	7
Nos priorités pour 2005-2008.....	8
Questions horizontales.....	13
Des ressources aux résultats : l'architecture des activités de programme du MPO.....	15
Examen horizontal des politiques.....	17
La suite.....	18
<b>Section 2 : Plans pour 2005-2008 par réalisation stratégique.....</b>	<b>19</b>
Introduction.....	20
Réalisation stratégique : Voies navigables sécuritaires et accessibles.....	20
Réalisation stratégique : Pêches et aquaculture durables.....	27
Réalisation stratégique : Écosystèmes aquatiques sains et productifs.....	35
<b>Section 3 : Information supplémentaire.....</b>	<b>43</b>
Dépenses et équivalents temps plein prévus par le Ministère.....	44
Programme par activité 2005-2006.....	47
Postes votés et législatifs dans le Budget des dépenses principal.....	47
Coût net des programmes pour l'exercice 2005-2006.....	48
Sommaire des dépenses en immobilisations par activité de programme.....	48
Sources des recettes disponibles et non disponibles.....	49
Besoins en ressources par direction ou par secteur.....	51
Frais d'utilisation externe.....	51

Principales initiatives réglementaires.....	52
Renseignements sur les dépenses liées aux grands projets d'immobilisation par activité de programme .....	53
Programmes de paiements de transfert.....	54
Diversification des modes de prestation des services.....	54
Initiatives horizontales .....	54
<b>Section 4 : Autres sujets dignes de mention .....</b>	<b>56</b>
Introduction .....	57
Priorités du programme de gestion .....	57
Facilitateurs de programme .....	58
Organigramme .....	63
Personnes-ressources pour plus d'information .....	64
<b>Index .....</b>	<b>65</b>

## Liste des tableaux

Tableau 1 - 1 : Ressources financières et humaines du MPO, 2005-2008.....	7
Tableau 1 - 2 : Priorités du MPO pour 2005 2008.....	8
Tableau 2 - 1 : Ressources financières et humaines, Voies navigables sécuritaires et accessibles, 2005 2008.....	20
Tableau 2 - 2 : Ressources financières et humaines, Garde côtière canadienne, 2005 2008.....	21
Tableau 2 - 3 : Ressources financières et humaines, Ports pour petits bateaux, 2005 2008.....	24
Tableau 2 - 4 : Ressources financières et humaines, Sciences, 2005 2008.....	26
Tableau 2 - 5 : Ressources financières et humaines, Pêches et aquaculture durables, 2005 2008.....	28
Tableau 2 - 6 : Ressources financières et humaines, Gestion des pêches, 2005-2008.....	28
Tableau 2 - 7 : Ressources financières et humaines, Aquaculture, 2005-2008.....	31
Tableau 2 - 8 : Ressources financières et humaines, Sciences, 2005 2008.....	32
Tableau 2 - 9 : Ressources financières et humaines, Écosystèmes aquatiques sains et productifs, 2005-2008.....	35
Tableau 2 - 10 : Ressources financières et humaines, Gestion des océans, 2005 2008.....	36
Tableau 2 - 11 : Ressources financières et humaines, Gestion de l'habitat, 2005-2008.....	38
Tableau 2 - 12 : Ressources financières et humaines, Sciences, 2005-2008.....	41
Tableau 3 - 1 : Dépenses et équivalents temps plein prévus par le Ministère.....	44
Tableau 3 - 2 : Programme par activité, 2005-2006.....	47
Tableau 3 - 3 : Postes votés et législatifs dans le Budget des dépenses principal, 2005-2006.....	48
Tableau 3 - 4 : Coût net des programmes pour 2005-2006.....	48
Tableau 3 - 5 : Sommaire des dépenses en immobilisations par activité de programme.....	49
Tableau 3 - 6 : Sources des recettes disponibles et non disponibles.....	50
Tableau 3 - 7 : Besoins en ressources par direction ou par secteur – 2005-2006.....	51
Tableau 3 - 8 : Droits d'utilisation.....	52
Tableau 3 - 9 : Principales initiatives réglementaires.....	52
Tableau 4 - 1 : Ressources financières et humaines, Facilitateurs de programme, 2005-2008.....	58
Tableau 4 - 2 : Annonces du Budget.....	59
Tableau 4 - 3 : Annonces concernant l'Examen des dépenses.....	60

## Liste des figures

Figure 1 - 1 : Architecture des activités de programme du MPO.....	17
Figure 4 - 1 : Organigramme .....	63

## **Messages d'introduction**

### ***Dans cette section :***

*Message du ministre des Pêches et des Océans*

*Page 2*

*Déclaration de la direction*

*Page 5*

## **Message du ministre des Pêches et des Océans du Canada**



En tant que ministre des Pêches et des Océans, c'est avec grand plaisir que je présente le *Rapport sur les plans et les priorités* pour 2005-2006.

Les secteurs canadiens des pêches et des océans jouent un rôle clé dans la vie des Canadiens. Collectivement, ces secteurs emploient des centaines de milliers de personnes et contribuent des milliards de dollars à notre économie. Ils connaissent actuellement une croissance rapide. En effet, aux activités traditionnelles de la pêche et du transport maritime, s'ajoutent désormais de nouvelles industries comme l'exploration et l'exploitation pétrolières et gazières, l'aquaculture et le tourisme.

La gestion des ressources aquatiques dont dépendent ces industries exige une présence fédérale forte, aujourd'hui et dans l'avenir. Pêches et Océans Canada (MPO) fournit une large gamme de services pour appuyer ces secteurs. La vision de notre ministère — « *Veiller à l'excellence des services offerts à la population canadienne afin d'assurer le développement durable et l'utilisation sécuritaire des eaux du Canada* » — reflète notre engagement à offrir ces services de façon attentive et efficace pour le bénéfice de tous les Canadiens.

Plus précisément, notre travail s'articule autour de trois objectifs clés quant aux réalisations recherchées :

- Des voies navigables sécuritaires et accessibles
- Des pêches et une aquaculture durables
- Des écosystèmes aquatiques sains et productifs.

La concrétisation de ces objectifs suppose beaucoup de choses. Elle suppose d'abord que nous sachions bien gérer et protéger les ressources et les habitats marins, que, par l'intermédiaire de la Garde côtière canadienne (GCC), nous assurions la sécurité maritime et offrions des services d'intervention environnementale ainsi que des produits et services d'aide à la navigation, puis que nous veillions à ce que les ports pour petits bateaux soient sûrs et accessibles à tous les Canadiens. Elle suppose enfin que nous améliorions notre compréhension scientifique des océans et des voies maritimes afin de protéger et de conserver ces ressources précieuses pour les générations à venir.

Au cours de l'année qui vient, nous continuerons d'offrir ces services tout en mettant l'accent sur un certain nombre de grandes priorités.

Mon ministère continuera de se pencher sur le nouveau rôle de la Garde côtière canadienne en tant qu'organisme de service spécial (OSS). Le gouvernement du Canada est déterminé à moderniser la GCC, y compris à renouveler sa flotte. Grâce à son statut d'OSS et au transfert, à Transports Canada, de la sécurité maritime et de la responsabilité pour les politiques et les règlements en la matière, la Garde côtière peut dorénavant mieux se concentrer sur ses activités principales, qui consistent à offrir des services maritimes de qualité dans les eaux canadiennes. Je compte donc renforcer le rôle de la GCC dans ce secteur d'activité au cours de l'année qui vient.

Mon ministère dirige la mise en œuvre du Plan d'action pour les océans, qui est la stratégie dont s'est doté le Canada dans le but de renforcer les pêches internationales et la gouvernance des océans, d'appliquer les plans de gestion intégrée dans ses zones côtières, d'établir un réseau de zones de protection marines, et de promouvoir l'utilisation et le développement des technologies marines et scientifiques du Canada.



Il faut aller de l'avant pour entreprendre la planification de la gestion intégrée (GI) dans les domaines prioritaires et réaliser nos objectifs en vertu du Plan d'action pour les océans. Fondée sur de nouvelles démarches scientifiques, la GI contribuera à améliorer la prise de décisions sur des questions clés d'importance cruciale pour la viabilité économique des collectivités côtières et la qualité de vie de leurs résidents, tout en améliorant l'état de santé des milieux marins.

Une composante importante du Plan d'action pour les océans est de mettre fin à la surpêche par les navires étrangers et, de façon plus générale, de contrer la menace imminente qui pèse sur les écosystèmes et la biodiversité des océans. À cette fin, nous comptons adopter une stratégie globale pluriannuelle visant à obtenir l'appui des pays de pêche en faveur d'un arrêt de cette pratique dommageable et du rétablissement des stocks de poissons internationaux pour l'avenir. Il me tarde donc de collaborer avec les Canadiens — et avec les autres pays de pêche du monde — à un effort international coordonné pour contrer la surpêche et assurer la pérennité des ressources halieutiques de la planète.

Nous entreprenons notamment un processus de renouvellement de la gestion des pêches sur les deux côtes. Les méthodes modernes et efficaces de gestion des pêches sont les éléments fondamentaux d'une pêche solide et durable.

L'an dernier, nous avons procédé à la mise en œuvre du « Cadre stratégique de gestion des pêches sur la côte atlantique du Canada », dont les objectifs sont l'établissement de pêches axées sur la conservation, une plus grande autonomie de l'industrie, des allocations plus stables et un processus décisionnel plus ouvert et transparent.

Sur la côte Ouest, le MPO et le gouvernement de la Colombie-Britannique ont chargé le Dr Peter Pearse et M. Donald McRae de se pencher sur les enjeux fondamentaux liés à la pêche. Ce groupe de travail mixte a pour tâche d'élaborer une vision générale de la pêche après la signature des traités, y compris de la façon de partager les fruits de cette pêche parmi les participants et de relever les défis connexes en matière de gestion. Le Conseil des Premières nations sur les pêches, établi par le British Columbia First Nations Summit et la British Columbia Aboriginal Fisheries Commission, a également donné des avis sur l'élaboration d'une vision pour les pêches de la Colombie-Britannique, ainsi que sur des options pour la gestion des pêches et les allocations. Ces initiatives, ainsi que la publication récente de la Politique sur le saumon sauvage et les consultations qui y ont fait suite, contribuent à la création d'un avenir stable pour les pêches sur la côte Ouest.

Le Renouvellement de la gestion des pêches est un processus qui table sur des réalisations comme celles-ci pour tracer la voie de l'avenir dans les pêches sur les deux côtes. Je serai heureux d'y travailler avec les Canadiens ainsi qu'avec les provinces et les territoires.

L'aquaculture est un autre exemple de notre engagement à collaborer avec nos partenaires. Le MPO est déterminé à doter l'industrie des outils dont elle a besoin pour réussir, tout en établissant les balises qui assureront la protection de l'environnement. Notre objectif est d'établir une industrie de l'aquaculture concurrentielle et durable, un modèle à imiter par le reste du monde.

Mon ministère s'efforce d'améliorer l'exécution de son programme de gestion de l'habitat par le biais du Plan de modernisation du processus environnemental. Nous sommes déterminés à protéger l'habitat du poisson, d'une grande valeur pour les Canadiens, tout en facilitant la tâche pour les clients qui soumettent leurs projets aux processus d'examen réglementaire. L'établissement d'un juste équilibre exige un effort concerté. Nous collaborons donc étroitement avec les provinces, les territoires, les Premières nations, l'industrie et les parties intéressées à l'établissement d'un régime de gestion de l'habitat qui tire pleinement profit des avantages des règlements, lesquels se traduisent par des améliorations sur les plans de

la rentabilité, de la rapidité, de la transparence, de la responsabilisation et du rendement. Il s'agit là d'une contribution considérable aux visées du gouvernement en matière de réglementation intelligente.

Nous vouons un attachement indéfectible aux méthodes scientifiques solides et rigoureuses qui sous-tendent nos efforts. Comme c'est le cas pour le régime de gestion des pêches, nous procédons à un examen de notre programme scientifique. Les attentes à l'égard de ce programme ont évolué au fil des ans pour tenir compte des enjeux nouveaux et émergents dans le secteur canadien des pêches et des océans. Nous devons nous assurer que notre programme nous permettra de continuer de fournir des conseils scientifiques dans des domaines de responsabilité traditionnels comme l'état des stocks, tout en étant suffisamment souple pour nous permettre de réagir rapidement à de nouvelles menaces, comme les espèces envahissantes, les espèces en péril, les activités de développement et l'accroissement de l'exploration et de l'exploitation pétrolières et gazières. Le renouvellement de notre programme fera de notre ministère une organisation plus souple et plus apte à répondre aux besoins du Ministère en matière de connaissances scientifiques ainsi qu'à ceux du gouvernement du Canada dans les secteurs prioritaires.

Grâce à ces travaux, ainsi qu'à notre engagement permanent à utiliser nos ressources en fonction des besoins des Canadiens, mon Ministère est heureux de pouvoir travailler avec la population au renforcement des secteurs des pêches, des océans et du transport maritime, afin qu'ils continuent de jouer un rôle central dans la vie du pays.

---

**L'honorable Geoff Regan, C.P., député**  
**Ministre des Pêches et des Océans**

## **Déclaration de la direction**

Je soumetts, en vue de son dépôt au Parlement, le Rapport sur les plans et les priorités (RPP) de Pêches et Océans Canada pour l'exercice 2005-2006.

Le document a été préparé suivant les principes de production de rapports énoncés dans le *Guide pour la préparation de la partie III du budget des dépenses : Rapports sur les plans et les priorités et Rapports ministériels sur le rendement*.

- Il est conforme aux exigences particulières en matière de reddition de comptes;
- Il est fondé sur la structure approuvée de l'Architecture des activités de programme;
- Il sert de fondement à la reddition de comptes sur les résultats obtenus avec les ressources et les pouvoirs conférés;
- Les sommes indiquées ont été tirées des montants approuvés par le Secrétariat du Conseil du Trésor pour les dépenses prévues.

---

**Larry Murray**  
**Sous-ministre**

## **Section 1 : Vue d'ensemble du Ministère**

### **Dans cette section :**

<i>Notre vision</i>	<i>Page 7</i>
<i>Notre mission</i>	<i>Page 7</i>
<i>Notre mandat</i>	<i>Page 7</i>
<i>Nos ressources financières et humaines pour 2005-2008</i>	<i>Page 7</i>
<i>Nos priorités pour 2005-2008</i>	<i>Page 8</i>
<i>Questions horizontales</i>	<i>Page 13</i>
<i>Des ressources aux résultats : l'architecture des activités de programme du MPO</i>	<i>Page 15</i>
<i>Examen horizontal des politiques</i>	<i>Page 17</i>
<i>La suite...</i>	<i>Page 18</i>

## **Notre vision**

Veiller à l'excellence des services offerts à la population canadienne afin d'assurer le développement durable et l'utilisation sécuritaire des eaux du Canada.

## **Notre mission**

Offrir à la population canadienne :

- des voies navigables sécuritaires et accessibles;
- des pêches et une aquaculture durables;
- des écosystèmes aquatiques sains et productifs.

Pour obtenir ces résultats, le ministère s'appuiera sur des données scientifiques fiables et sur une gestion efficace.

## **Notre mandat**

Au nom du gouvernement du Canada, le MPO doit élaborer et mettre en œuvre des politiques et des programmes qui appuieront les intérêts scientifiques, environnementaux, sociaux et économiques du Canada dans les océans et les eaux intérieures.

Le MPO est un chef de file national et international en matière de sécurité maritime et dans le domaine de la gestion des ressources marines et dulcicoles. Par ses activités et sa présence dans les eaux canadiennes, il assure le déplacement sécuritaire des personnes et des biens. En tant que ministère voué au développement durable, le MPO tiendra compte de considérations environnementales, économiques et sociales afin de s'assurer que les générations actuelles et futures pourront profiter des ressources marines et dulcicoles du Canada.

Les lois sur lesquelles s'appuie le Ministère sont notamment la *Loi sur les océans*, qui confirme le pouvoir du ministre de guider la gestion des océans et de fournir des services de garde côtière et d'hydrographie au nom du gouvernement du Canada, ainsi que la *Loi sur les pêches*, qui confie au ministre la responsabilité pour la gestion des pêches, de l'habitat et de l'aquaculture. Le MPO est également l'une des deux autorités responsables en vertu de la *Loi sur les espèces en péril*.

## **Nos ressources financières et humaines pour 2005-2008**

Le tableau 1 – 1 présente les ressources financières et humaines pour la période de planification allant de 2005 à 2008.

**Tableau 1 - 1 : Ressources financières et humaines du MPO, 2005-2008**

	<b>2005-2006</b>	<b>2006-2007</b>	<b>2007-2008</b>
<b>Ressources financières (M\$)</b>	1 445,1	1 366,8	1 323,5
<b>Ressources humaines (n<sup>bre</sup> d'ETP)</b>	10 256	10 244	10 235

## Nos priorités pour 2005-2008

Des priorités ont été fixées pour l'accomplissement de notre mandat. Le tableau 1 – 2 présente les dépenses prévues pour chaque priorité.

**Tableau 1 - 2 : Priorités du MPO pour 2005 2008**

Priorité ministérielle	Type (Antérieure, actuelle ou nouvelle)	Dépenses prévues (en millions de dollars)		
		2005-2006	2006-2007	2007-2008
<b>Modernisation et renouvellement de la Garde côtière canadienne</b>	Antérieure, actuelle et nouvelle	13,5	12,1	12,1
<b>Plan d'action pour les océans</b>	Actuelle	16,9	17,0	17,0
<b>Gouvernance internationale</b>	Actuelle	2,7	2,7	2,7
<b>Renouvellement de la gestion des pêches</b>	Actuelle	*	*	*
<b>Gouvernance de l'aquaculture</b>	Actuelle	2,4	2,4	2,4
<b>Plan de modernisation du processus environnemental</b>	Antérieure	11,2	6,0	1,2
<b>Renouvellement des sciences</b>	Actuelle	*	*	*

\*Ces priorités sont gérées dans le cadre des responsabilités et des engagements actuels. Les ressources affectées directement à ces priorités ne peuvent être définies.

### **Modernisation et renouvellement de la Garde côtière canadienne**

La Garde côtière canadienne (GCC) joue un rôle crucial dans l'exécution des projets et des programmes prioritaires relatifs aux océans, y compris la science de la mer et la gestion des pêches. Qui plus est, la GCC et sa flotte sauvent des vies, facilitent le commerce maritime, préviennent les dommages matériels, protègent le milieu aquatique et appuient la sécurité maritime. La capacité de la GCC à assumer les tâches liées à ces priorités s'amenuise rapidement en raison du manque d'investissements au cours des 20 dernières années. La Garde côtière revoit continuellement la prestation de ses services et ne cesse d'en rationaliser le déploiement de façon à mieux servir les Canadiens.

Au cours des cinq prochaines années, le MPO améliorera la prestation des services que la Garde côtière offre aux Canadiens en veillant à ce que cette prestation s'effectue le plus possible selon des méthodes efficaces, équilibrées et efficientes. La GCC continuera d'utiliser de nouvelles technologies et de former des partenariats stratégiques au besoin.

L'expertise de la Garde côtière est reconnue et appréciée à l'étranger, notamment par les organisations internationales engagées dans la prestation de services maritimes. Cette réputation internationale sert les intérêts de la population canadienne et de la communauté internationale, car la Garde côtière influence l'acceptation de technologies nouvelles, aide à identifier des modes améliorés de prestation des programmes et des services, et contribue, en tant que membre d'un groupe d'organisations similaires, à l'établissement de comparaisons et de références.

L'engagement de la Garde côtière est de continuer à remplir son mandat de façon efficace et efficiente, ainsi qu'à fournir des services essentiels aux Canadiens. Le MPO exécutera la décision du gouvernement fédéral annoncée en décembre 2003, qui consiste à transformer la GCC en organisme de service spécial (OSS) au sein du Ministère. Cette mesure permettra à la GCC de concentrer ses efforts sur la prestation de services essentiels et précieux pour les marins qui naviguent dans les eaux canadiennes, ainsi que d'appuyer le mandat du Ministère.

La stratégie de renouvellement de la GCC (anciennement connue sous le nom de *modernisation de la GCC*) vise à établir un modèle de prestation des services qui sera viable à

long terme. Dans le cadre de cette stratégie, on doit examiner diverses options en vue du renouvellement des biens de la flotte, et ceci, afin que la GCC ait une capacité suffisante à long terme pour appuyer les priorités et les programmes maritimes du gouvernement, notamment en matière de sécurité maritime. Le renouvellement de la flotte est essentiel à la mise en œuvre du Plan d'action pour les océans du Canada. En augmentant la présence maritime, le renouvellement permettra au Canada de protéger ses intérêts sur ses trois côtes. Il faudrait par ailleurs envisager un investissement stratégique ainsi que la modernisation de l'équipement afin de renforcer l'infrastructure de la Garde côtière.

La Garde côtière canadienne continuera de transformer les services maritimes en s'appuyant sur la technologie pour augmenter la productivité et apporter des innovations dans ses services ainsi que dans leurs modes de prestation. Un projet important à cet égard est le Programme de modernisation des aides maritimes, dont le but est de réviser les services d'aide à la navigation sans en modifier les normes et en misant sur les technologies modernes. Cela suppose l'application de technologies nouvelles et l'externalisation de la mise en service, de la mise hors service et de l'entretien lorsque la situation s'y prête et qu'il est logique de procéder ainsi.

### **Plan d'action pour les océans**

Les questions liées aux océans sont d'une grande complexité. Elles intéressent tous les gouvernements à l'échelle nationale et internationale ainsi que diverses communautés d'intérêts et de nombreux secteurs. Elles exigent donc la participation de tous : citoyens, collectivités, parties intéressées, organisations autochtones et gouvernements.

[http://www.cos-soc.gc.ca/dir/cos-soc\\_f.asp](http://www.cos-soc.gc.ca/dir/cos-soc_f.asp)



La *Loi sur les océans*, qui est entrée en vigueur en 1997, a établi le cadre législatif d'une démarche coordonnée à l'égard des océans. Le ministre des Pêches et des Océans est le premier responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre d'une stratégie nationale pour la gestion des écosystèmes estuariens, côtiers et marins du Canada. En juillet 2002, le gouvernement du Canada a publié la Stratégie sur les océans du Canada, qui décrit comment la *Loi sur les océans* sera mise en œuvre.

Le Plan d'action pour les océans (PAO) du Canada découle de l'engagement renouvelé du gouvernement du Canada à progresser sur la base de ce solide cadre législatif et stratégique. Le PAO servira de cadre dominant aux 20 ministères et organismes fédéraux pour la coordination et la mise en œuvre des activités en mer. La mise en œuvre du PAO procédera par étapes en fonction des priorités, et les premières mesures viseront l'exécution des priorités immédiates. Au cours des deux prochaines années, nous nous attarderons d'abord à cinq secteurs océaniques prioritaires, dont la Plate-forme Scotian, la baie Placentia et les Grands Bancs, le golfe du Saint-Laurent, la mer de Beaufort et la côte Nord du Pacifique.

L'exécution des éléments prioritaires du PAO sera assurée par les mesures suivantes :

- ❑ **Affirmation du leadership international et de la souveraineté, et renforcement de la sécurité** – Protéger les intérêts économiques et les droits du Canada sur la plate-forme continentale et dans l'Arctique; lutter contre la surpêche et protéger la biodiversité en haute mer
- ❑ **Gestion intégrée des océans au service du développement durable** – Établir un équilibre efficace entre possibilités économiques et objectifs de conservation, grâce à la planification ouverte et concertée de la gestion intégrée dans les cinq secteurs océaniques prioritaires; fonder la recherche scientifique et le développement de technologies océaniques sur une démarche écosystémique, afin de fournir l'appui essentiel à une prise de décisions éclairées.
- ❑ **Amélioration de l'état de santé des océans** – Diriger l'élaboration d'une stratégie fédérale sur la création de zones de protection marine, qui pourront servir à d'autres ministères

fédéraux pour la réalisation de travaux de protection marine; protéger les milieux marins vulnérables et appuyer les démarches (par ex. accroissement de la surveillance) visant à réduire les sources de pollution marines; innover en matière de réglementation pour prévenir la pollution par les navires et réduire les risques d'introduction d'espèces envahissantes.

- **Science et technologie** – Créer un climat favorable à l'essor du secteur de la technologie océanique du Canada, un chef de file mondial en la matière. Tout d'abord, l'accent sera mis sur la cartographie des fonds marins et sur la science des écosystèmes pour appuyer la gestion intégrée, ainsi que sur la mise en œuvre de projets pilotes dans la baie Placentia pour démontrer le potentiel des nouvelles technologies océaniques.

### **Gouvernance internationale**

La surpêche, l'effondrement des stocks de poissons et la dégradation des écosystèmes marins sont des problèmes mondiaux qu'on doit contrer par un ensemble de mesures et de méthodes diverses. Le Canada en ressent très vivement les effets, qui se traduisent par une dégradation de l'écosystème des Grands Bancs, à cheval sur la limite de sa zone économique exclusive. Les pêches dans ce secteur sont gérées par l'Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest (OPANO), une organisation multilatérale qui étudie les données scientifiques et établit les quotas pour les États membres. Les problèmes principaux sont attribuables au dépassement des quotas, à la pêche de stocks visés par des moratoires et à la sous-déclaration des prises, ce qui pose une menace pour la survie de plusieurs espèces.

Il est donc primordial pour le Canada et le MPO, vu l'importance que revêt la pêche pour les collectivités côtières, de songer à des options et à une stratégie de lutte contre la surpêche sur les Grands Bancs à l'extérieur de la limite de 200 milles de la zone économique exclusive, en travaillant de concert avec les Européens et les autres partenaires étrangers pour renforcer le régime international de gouvernance des pêches et des océans.

Au printemps 2004, le gouvernement du Canada a pris des mesures pour augmenter la surveillance et renforcer les mesures d'exécution dans la zone réglementée par l'OPANO, dont l'accroissement de la présence d'agents des pêches du MPO et de navires de patrouille de la GCC à la limite de 200 milles. Le gouvernement s'était également engagé à multiplier ses interventions diplomatiques auprès de l'Union européenne et d'autres États membres de l'OPANO.

La surveillance accrue et les interventions diplomatiques directes ont porté fruit, amenant certaines flottilles à modifier leur comportement. Néanmoins, la solution à long terme tient à l'intégration d'outils de gestion, d'incitatifs économiques et de cadres juridiques et stratégiques. Ensemble, ces instruments constitueront la base d'un régime efficace de gouvernance des ressources halieutiques et océaniques, y compris des écosystèmes hauturiers vulnérables.

La ratification par le Canada de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (UNCLOS), en décembre 2003, a renforcé la crédibilité du Canada et sa position sur les questions liées aux océans. L'UNCLOS ajoute aux obligations du Canada, notamment en ce qui concerne la délimitation de la plate-forme continentale, qui nécessitera, entre autres choses, de nouvelles technologies de cartographie marine.

### **Renouvellement de la gestion des pêches**

Les espèces sauvages subissent des pressions environnementales croissantes, et l'allocation des ressources est l'objet de conflits. Il est donc nécessaire de mieux gérer les incidences écologiques de la pêche, d'intervenir pour protéger les espèces en péril et de participer à des initiatives globales de gestion des océans. Avec l'apparition d'un éventail croissant d'utilisations des océans, des groupes d'intérêts autres que ceux du secteur



traditionnel de la pêche veulent avoir leur mot à dire dans les décisions portant sur la gestion des pêches.

La négociation et la conclusion d'accords sur les droits issus de traités continuent de façonner l'économie des pêches. L'accès aux pêches commerciales pour les Premières nations de la côte Ouest, ainsi que l'élaboration de modèles et de méthodes de cogestion avec les groupes autochtones dans l'ensemble du pays, posent certains défis. De plus, des intérêts importants des provinces et des territoires en matière de pêche exigent une coopération intergouvernementale étroite et continue.

Au cours des prochaines années, l'élaboration d'un nouveau modèle de gouvernance en gestion des pêches deviendra une priorité, y compris la formulation de propositions en vue de la modernisation de la *Loi sur les pêches*. En dépit des restrictions budgétaires qu'il subit et d'une opinion publique partagée sur la façon de gérer les pêches, le Ministère doit aller de l'avant et revitaliser son programme de gestion des pêches. L'objectif du Renouveau de la gestion des pêches est d'assurer la pérennité de la ressource, qui, en retour, favorisera l'établissement d'une industrie économiquement viable et diversifiée, appuyée par un système moderne de gouvernance des pêches.

Le plan d'action pour le Renouveau de la gestion des pêches comporte trois champs d'activités qui concourent au renouvellement des programmes et des lois tout en procurant les appuis nécessaires aux opérations.

- Un renouvellement de la conservation, de l'intendance et de l'application des règlements sera entrepris pour améliorer les résultats des mesures de conservation, grâce à l'établissement de nouveaux rapports avec les utilisateurs des ressources, fondés sur le partage des responsabilités pour la gestion des ressources et ses résultats.
- La possibilité d'un nouveau législatif sera étudiée en vue de l'élaboration d'options et de processus réglementaires et de gouvernance innovateurs, qui serviront à appuyer le Renouveau de la gestion des pêches.
- L'initiative de modernisation des activités fera en sorte que les structures d'activités et les méthodes favorisent le renouvellement des politiques, des programmes et des lois.

### **Gouvernance de l'aquaculture**

Le Canada possède une longueur d'avance suffisante pour devenir un chef de file international dans le domaine de l'aquaculture. Parmi ses forces, mentionnons son immense littoral, la productivité de ses ressources marines et dulcicoles, la réputation de qualité de ses produits, la proximité de marchés établis et en croissance, une infrastructure de transport efficace et efficiente, son système d'inspection des aliments reconnu internationalement, sa main d'œuvre qualifiée et une expertise importante en matière de gestion. Toutefois, la lourdeur de son cadre réglementaire et des obstacles au commerce empêchent le Canada de réaliser son plein potentiel dans ce domaine.

Afin de relever ces défis, le MPO cherchera des occasions de créer des conditions favorables au développement d'une industrie aquacole canadienne viable sur le plan écologique et concurrentielle à l'échelle internationale. Le Ministère veillera également à ce que les règlements applicables à l'aquaculture soient efficaces et rentables, tout en assurant la transparence et la redevabilité. Cette approche prévoit également des processus décisionnels fondés sur la science et la gestion des risques.

Le MPO s'efforcera d'élaborer une réaction gouvernementale plus intégrée aux nouvelles possibilités et aux défis dans le domaine de l'aquaculture, en renforçant la collaboration avec les partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux. De concert avec ses partenaires, le MPO mettra au point une entente cadre sur l'aquaculture, qui aura pour objectifs de préciser les

rôles et responsabilités, de fixer des normes et des buts communs pour la surveillance de l'environnement, la conformité, les rapports et les bases de données partagées, ainsi que de négocier des ententes de partage des coûts pour les programmes conjoints et d'établir un cadre pour la conclusion d'ententes bilatérales.

L'inquiétude du public concernant les maladies, la présence de contaminants dans les aliments et leur salubrité générale (EBS, grippe aviaire, contaminants et aliments génétiquement modifiés) amène les consommateurs à rechercher des garanties quant à la salubrité des aliments qu'ils consomment. Le MPO unira ses efforts à ceux de l'industrie de l'aquaculture et de l'Agence canadienne d'inspection des aliments afin de mettre au point des systèmes crédibles de contrôle de la qualité et de la salubrité des produits de la mer issus d'élevages.

Enfin, le MPO s'efforcera d'accroître la confiance du public et des consommateurs en mettant en œuvre des mesures destinées à favoriser la production de produits d'aquaculture salubres selon des méthodes d'exploitation respectueuses de l'environnement, ainsi qu'en diffusant de l'information à ce sujet.

### ***Plan de modernisation du processus environnemental***

Le Programme de gestion de l'habitat du MPO est un important programme réglementaire fédéral visant à assurer la conservation et la protection de l'habitat du poisson. Son exécution en vertu de la *Loi sur les pêches*, de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* et, dorénavant, de la *Loi sur les espèces en péril (LEP)*, a des répercussions sur un grand nombre de personnes, de collectivités et d'entreprises.

Le MPO change sa façon de faire en ce qui concerne ses responsabilités réglementaires en matière de conservation et de protection de l'habitat du poisson. Le Plan de modernisation du processus environnemental (PMPE), qui s'inscrit dans la logique du programme de réglementation intelligente du gouvernement du Canada, fournit le cadre qui permettra au gouvernement de remplir ses objectifs de conservation des ressources, tout en accordant à l'industrie la souplesse nécessaire pour lui permettre de saisir des occasions de développement importantes. Il s'agit ainsi de maintenir ou d'accroître la protection de l'habitat du poisson de manière transparente et efficace, dans le contexte du développement durable.

La mise en œuvre du PMPE se déroulera en cinq étapes. Tout d'abord on adoptera un cadre de gestion des risques à fondement scientifique. Une attention particulière sera portée aux habitats essentiels et vulnérables ainsi qu'aux projets qui risquent le plus d'affecter l'habitat du poisson. Les risques à l'habitat seront évalués en fonction de la vulnérabilité de l'habitat et de la gravité potentielle des répercussions des projets.

Deuxièmement, des mesures de rationalisation seront mises en œuvre pour les activités à faible risque ainsi que pour la surveillance de la conformité et la vérification de l'efficacité. Des lignes directrices et autres outils de gestion seront diffusés afin de favoriser la conformité aux exigences de la *Loi sur les pêches* en matière de protection de l'habitat. Dans la plupart des cas, le MPO n'aura pas à intervenir.

Troisièmement, les mesures suivantes seront instaurées afin de rendre les programmes plus cohérents et prévisibles : élaboration de guides du praticien, formation obligatoire pour le personnel du MPO, nouvelle structure interne de gouvernance, amélioration des mesures du rendement, de l'évaluation du rendement et de la production de rapports sur le rendement.

Quatrièmement, on accordera une importance accrue aux partenariats avec les provinces, l'industrie, les groupes autochtones, les organismes non gouvernementaux et les

municipalités pour assurer une mise en œuvre efficace du PMPE et identifier les priorités communes.

Finalement, le MPO instaure un nouveau modèle de gestion au sein du Ministère pour l'examen des grands projets complexes qui ont des incidences socio-économiques de portée nationale. Le modèle aura pour effet de renforcer les obligations redditionnelles aux échelons supérieurs, d'améliorer la coordination et la communication entre les ministères, d'harmoniser davantage les processus d'examen fédéraux et provinciaux, et d'accélérer l'application du processus d'évaluation environnementale.

### **Renouvellement des sciences**

La prise de décisions éclairées et l'élaboration des politiques judicieuses doivent être fondées sur des conseils scientifiques pertinents, opportuns et de qualité. Misant sur l'intégration des sciences et des politiques ainsi que sur la collaboration avec d'autres organismes scientifiques, le Secteur des sciences appuie, par son programme, les réalisations du MPO et les priorités du gouvernement.

La demande de renseignements et de conseils scientifiques sur des questions complexes importantes pour les Canadiens ira en augmentant. Pour être en mesure d'y répondre, le programme des sciences doit être plus souple, pertinent et viable à long terme. Cela exige une démarche novatrice et adaptable à l'évolution des méthodes scientifiques ainsi qu'à la formation de partenariats de collaboration. Il y aura en outre des répercussions sur les conseils, les services et les produits scientifiques offerts aux clients et aux parties intéressées. Les initiatives de renouvellement des sciences nous permettront d'élargir la portée et l'ampleur des activités ainsi que de constituer une capacité nationale en sciences aquatiques. De plus, elles accroîtront la transparence et la crédibilité des conseils scientifiques, et contribueront à l'innovation scientifique ainsi qu'à la commercialisation de la technologie.

Au cours des prochaines années, le MPO renouvellera son programme scientifique pour rehausser la qualité de l'information, des conseils et des services scientifiques offerts, afin de mieux appuyer l'élaboration des politiques et la prise de décisions et, par le fait même, d'améliorer les services offerts aux Canadiens. Le renouvellement du programme scientifique obligera le MPO à prendre les mesures suivantes :

- Établir un processus de planification stratégique pluriannuel et à long terme des opérations de concert avec les clients et les partenaires. Cette planification sera fondée sur un processus permanent d'évaluation des risques associés aux priorités qui nécessitent un soutien scientifique. Elle sera appuyée par des stratégies nationales habilitantes, notamment en ce qui concerne les ressources humaines, le financement, les partenariats ainsi que l'acquisition et l'entretien de navires et de matériel scientifiques.
- Instaurer, dans l'intérêt public, la stabilité nécessaire à l'établissement d'un régime de surveillance et de gestion des données à long terme, tout en privilégiant la souplesse dans la recherche scientifique, la prestation de conseils et de services, et la diffusion de produits, afin de répondre aux besoins prioritaires en évolution des ministères et du gouvernement fédéral. La mise en œuvre du programme renouvelé sera appuyée par un réaménagement du budget des Sciences, notamment par des investissements stratégiques qui permettront de mieux répondre aux besoins les plus prioritaires.

### **Questions horizontales**

Pêches et Océans Canada travaille en étroite collaboration avec les autres ministères et organismes fédéraux à un vaste ensemble de questions d'intérêt national. La section suivante décrit les grandes initiatives pangouvernementales auxquelles le MPO contribue. Le Ministère

joue un rôle important dans certaines initiatives comme la LEP, alors que dans d'autres, il contribue à l'expertise générale au même titre que de nombreux autres ministères.

### **Affaires autochtones**

L'une des grandes priorités de Pêches et Océans Canada est de renouveler ses relations avec les peuples autochtones et de favoriser leur participation aux pêches et à la gestion des ressources aquatiques. Le Ministère a mis en œuvre un certain nombre de programmes et d'initiatives pour appuyer ces objectifs, dont la Stratégie relative aux pêches autochtones (SRAPA), le Programme autochtone de gestion des ressources aquatiques et océaniques (PAGRAO), le Programme de gestion autochtone de l'habitat dans les régions intérieures, l'Initiative de l'après-Marshall, l'Initiative de gestion des opérations de pêche, l'Initiative de mentorat en mer et le Programme du MPO sur les espèces en péril – constitution d'une capacité autochtone/composante sur la participation des Autochtones. De concert avec le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, le MPO prend des mesures pour résoudre les questions liées aux revendications territoriales et aux droits issus de traités.

Le MPO reconnaît que les peuples autochtones entretiennent depuis longtemps des liens particuliers avec les ressources marines et dulcicoles, et leurs habitats. En aidant les Autochtones à se constituer une capacité qui leur permettra de participer plus efficacement aux divers processus consultatifs et à intervenir multiples relativement à la gestion des ressources aquatiques et des océans, nous contribuerons à l'établissement de rapports positifs avec le MPO et les autres intervenants. De plus, ces mesures permettront d'éviter qu'il se crée deux solitudes en matière de gestion. Ainsi, en appuyant les groupes autochtones, qui seront dès lors plus aptes à saisir les occasions de participation aux pêches commerciales et au développement de l'aquaculture, nous contribuerons du coup au grand objectif du gouvernement, qui est d'améliorer les conditions socio-économiques générales des peuples autochtones.

### **Loi sur les espèces en péril (LEP)**

Pêches et Océans Canada doit élaborer des stratégies et des plans d'action pour le rétablissement des espèces aquatiques inscrites en vertu de la LEP comme espèces en voie de disparition ou menacées. Les stratégies de rétablissement des espèces aquatiques et marines seront achevées dès 2006.

Les stratégies et plans d'action pour le rétablissement des espèces menacées et en voie de disparition décriront les étapes précises qui doivent être suivies afin de protéger et de rétablir les espèces identifiées. Pêches et Océans Canada est déterminé à travailler en collaboration étroite avec les parties intéressées – les personnes touchées – pour s'assurer que les stratégies et plans d'action seront pratiques, efficaces et conformes aux méthodes de gestion judicieuse des pêches.

### **Réglementation intelligente**

Dans le passé, le système réglementaire du Canada s'est avéré utile. Cependant, compte tenu du contexte de changement rapide, de l'évolution constante des marchés mondiaux et des attentes élevées de la population, le temps est venu de procéder à des changements. Avec la réglementation intelligente, nous tentons de trouver des façons plus efficaces de protéger la santé et la sécurité des Canadiens et celle de l'environnement naturel du Canada, dans un système réglementaire qui appuie l'innovation et la croissance économique. À cette fin, il faut se doter d'un système réglementaire plus transparent et prévisible, qui saura inspirer aux Canadiens une plus grande confiance dans la réglementation et dans l'intégrité du processus réglementaire.

<http://www.pco-bcp.gc.ca/smartreg-regint/fr/index.html>



## **Stratégie pour le Nord**

Le Nord canadien est un milieu vulnérable qui offre de nombreuses possibilités de développement rural et régional. Le défi consistera cependant à faire en sorte que ce développement obéisse aux principes du développement durable. Le MPO sera mis à contribution pour certains éléments de la Stratégie, notamment le développement économique, la protection du milieu nordique, la science et la recherche, la souveraineté et la sécurité du Canada, et la promotion de la coopération avec la communauté circumpolaire internationale.

## **Changement climatique**

Le changement climatique est l'une des grandes préoccupations du Gouvernement du Canada. Ainsi, aux termes de l'initiative fédérale *Prêcher par l'exemple* et du Protocole de Kyoto, le MPO est tenu de contribuer à l'engagement du gouvernement fédéral à réduire les gaz à effet de serre. Le changement climatique aura des conséquences considérables pour les partenaires du MPO, en particulier pour les collectivités côtières, les industries de la pêche et de l'aquaculture, les navigateurs et les communautés autochtones. Les hausses record des températures dans le fleuve Fraser, l'ouragan Juan, les changements dans les températures des océans, la baisse du niveau des Grands Lacs et de la voie maritime du Saint-Laurent ainsi que la fonte des glaces et des glaciers dans le Nord sont autant de phénomènes qui justifient l'engagement du MPO au nom des Canadiens.

## **Pêches et gouvernance internationales**

Le Ministère a été chargé de diriger les efforts du Canada en vue d'assurer la protection et le rétablissement des stocks chevauchants et des autres stocks internationaux importants pour les Canadiens. De plus, il a la responsabilité de prendre des mesures pour solutionner les problèmes de surpêche mondiale et d'absence de gouvernance, deux réalités qui existent depuis longtemps et qui menacent le patrimoine mondial que représente la biodiversité des océans.

Quelques-uns des principaux objectifs :

- Respect accru des règles de l'OPANO;
- Gestion des pêches améliorée dans tous les organismes régionaux de gestion des pêches (ORGP), y compris l'OPANO;
- Meilleure compréhension des lacunes, des possibilités et des obstacles (structurels, institutionnels) relatifs à la protection de la biodiversité des océans;
- Redevabilité accrue des ORGP concernant les écosystèmes;
- Un ordre du jour continu pour une amélioration de la gouvernance des océans, notamment par une capacité accrue des pays en voie de développement, et par l'application des instruments existants;
- Modernisation des cadres et des approches.

## **Des ressources aux résultats : l'architecture des activités de programme du MPO**

Ces dernières années, le Ministère a fondé ses rapports au Parlement sur cinq réalisations stratégiques :

- Gestion et protection des ressources halieutiques;
- Protection des milieux marin et dulcicole;
- Sécurité maritime;

- Commerce maritime et mise en valeur des océans;
- Compréhension des océans et des ressources aquatiques.

L'année dernière, le MPO a modifié sa méthode de reddition de comptes au Parlement. Cette méthode a été créée au moyen de l'élaboration d'un modèle appelé *architecture des activités de programme* (AAP). L'objectif de l'AAP est d'expliquer le lien entre les activités de programme du Ministère et les réalisations stratégiques qu'il vise. De plus, l'AAP décrit de quelle façon le Ministère utilise les ressources dont il dispose pour atteindre ses objectifs en matière de réalisations stratégiques.

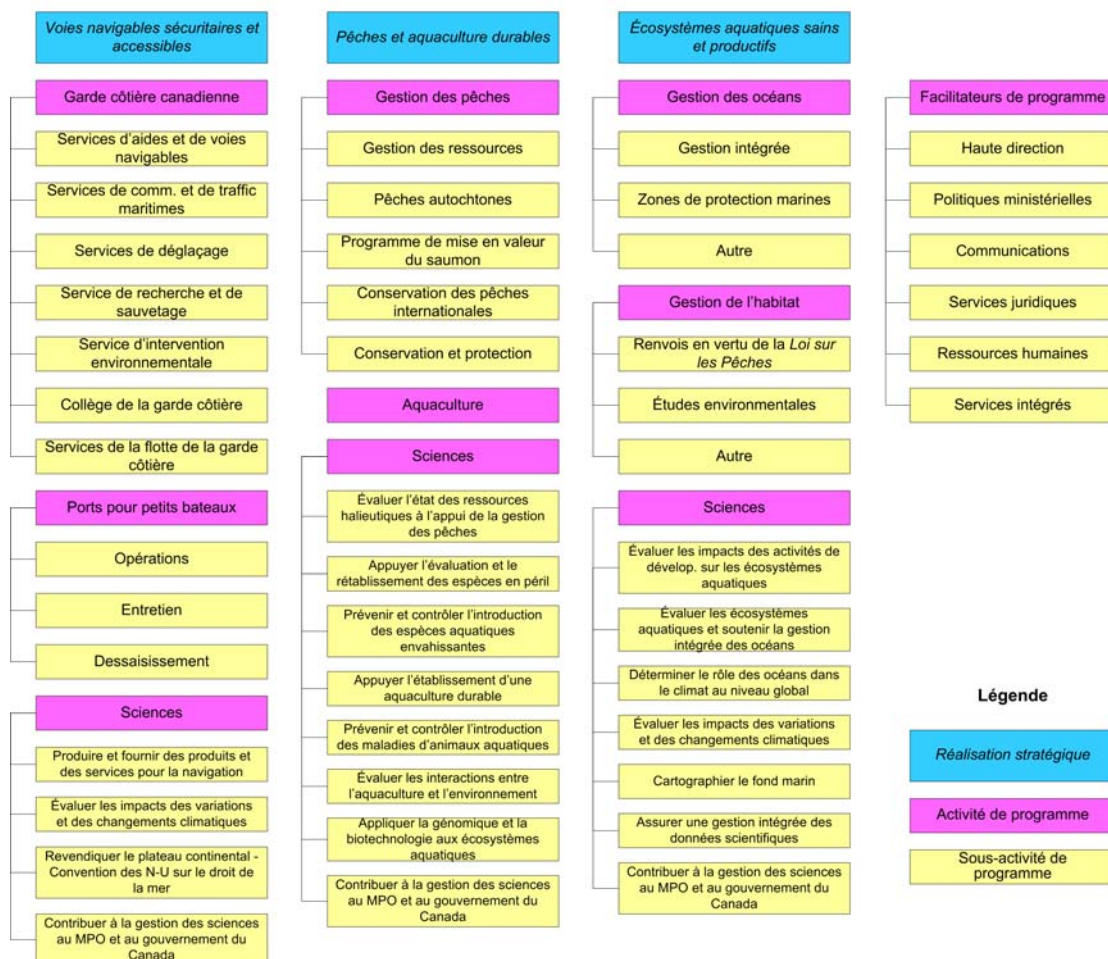
L'AAP du MPO indique actuellement trois réalisations stratégiques :

- **Voies navigables sécuritaires et accessibles** – vise à assurer l'accès aux voies navigables canadiennes, de même que la sécurité et l'intégrité globales de l'infrastructure maritime du Canada, au profit de l'ensemble des Canadiens.
- **Pêches et aquaculture durables** – fait référence à un programme intégré sur les pêches et l'aquaculture qui soit crédible, scientifique, abordable et efficace, et qui contribue à l'enrichissement durable des Canadiens.
- **Écosystèmes aquatiques sains et productifs** – a pour objet le développement durable et la gestion intégrée des ressources dans le milieu aquatique du Canada, ou près de celui-ci, au moyen de la gestion des océans et de l'habitat du poisson ainsi que des activités scientifiques essentielles à l'appui de ces deux programmes.

L'AAP comprend également les fonctions nécessaires à un cadre permettant aux gestionnaires d'assurer des services efficaces aux Canadiens. Appelées *facilitateurs de programme*, ces fonctions sont la Direction exécutive, les Politiques stratégiques, les Communications, les Services juridiques ainsi que Ressources humaines et Services intégrés. (La Direction exécutive inclut les bureaux du ministre, du sous-ministre, du sous-ministre délégué, des directeurs généraux régionaux et des gestionnaires de zone, ainsi que Vérification et Évaluation, le Secrétariat exécutif et le Conseil pour la conservation des ressources halieutiques.)

Chaque réalisation stratégique de l'AAP est associée à au moins une activité de programme, et chaque activité de programme est associée à au moins une sous-activité de programme. La figure 1 - 1 indique la relation logique entre les réalisations stratégiques, les activités de programme et les sous-activités de programme.

**Figure 1 - 1 : Architecture des activités de programme du MPO**



## Examen horizontal des politiques

Le gouvernement a identifié trois domaines stratégiques clés qui concernent plus d'un ministère : la biotechnologie, l'eau, ainsi que la sécurité publique et l'antiterrorisme. Les ministères ont identifié les activités et les sous-activités de programme qui ont trait à ces domaines stratégiques, et les ont indiquées sur leur AAP. Les activités et sous-activités ministérielles associées aux trois domaines stratégiques sont identifiées dans les marges de la section 2.

### Biotechnologie

La vision de la Stratégie canadienne en matière de biotechnologie est de rehausser le niveau de vie des Canadiens sur le plan de la santé, de la sécurité, de l'environnement et du développement social et économique et, à cette fin, de faire du Canada un chef de file mondial sérieux en matière de biotechnologie. Le but du Canada est de figurer parmi les trois premiers pays au monde d'ici 2010 dans le développement et l'introduction responsable des applications biotechnologiques, et d'accélérer la commercialisation des fruits de la recherche en biotechnologie. Le Secteur des sciences du MPO, dans son soutien à l'aquaculture, assure la contribution principale à cette initiative.

## **Eau**

La vision du Cadre fédéral sur l'eau est d'avoir une eau pure, salubre et sans danger pour les personnes et les écosystèmes. La portée de la collecte d'information sur l'eau est large. Elle inclut l'eau en relation avec la santé des humains et des écosystèmes, la viabilité de son utilisation, les impacts et les opportunités économiques, les dangers et les prévisions, ainsi que les engagements internationaux. Les océans ne font pas partie de cet exercice. Par contre, les questions liées à l'eau dans les collectivités côtières sont incluses. Les trois réalisations stratégiques contribuent à l'Initiative sur l'eau.

## **Sécurité publique et antiterrorisme**

L'Initiative de sécurité publique et d'antiterrorisme comprend une série d'activités dont l'objectif est de fournir aux ministères une défense complète contre les attaques physiques et électroniques. Les activités de la GCC et de Conservation et Protection contribuent à l'amélioration des connaissances dans la zone économique exclusive du Canada au moyen de l'augmentation des activités de surveillance, de la mise en place d'un système d'identification automatique terrestre, et de la mise au point d'un mécanisme de poursuite longue portée des navires.

## **La suite...**

La prochaine section décrit nos plans pour 2005-2008 par réalisation stratégique. Les plans sont présentés en relation avec la sous-activité de programme pertinente.

Le MPO prévoit établir dans les prochaines années des objectifs, de même que des indicateurs pour évaluer les progrès vers l'atteinte de ces objectifs. L'AAP est donc la première étape en vue de lier véritablement les ressources aux résultats.



## **Section 2 : Plans pour 2005-2008 par réalisation stratégique**

### ***Dans cette section :***

<i>Introduction</i>	<i>Page 20</i>
<i>Réalisation stratégique : Voies navigables sécuritaires et accessibles</i>	<i>Page 20</i>
<i>Réalisation stratégique : Pêches et aquaculture durables</i>	<i>Page 27</i>
<i>Réalisation stratégique : Écosystèmes aquatiques sains et productifs</i>	<i>Page 35</i>

## Introduction

Cette section décrit, par réalisation stratégique, les plans du MPO pour 2005-2008 :

- Voies navigables sécuritaires et accessibles;
- Pêches et aquaculture durables;
- Écosystèmes aquatiques sains et productifs.

Chaque plan pour 2005-2008 est présenté en relation avec une sous-activité de programme précise. Dans chaque tableau, les ressources financières et humaines pour les facilitateurs de programme ont été allouées en fonction d'une formule. La section 4 contient des renseignements supplémentaires sur les facilitateurs de programme.

**Nota** : Cette section ne tient pas compte des changements annoncés dans le Budget de 2005. Voir la section 4 à ce sujet.

## Réalisation stratégique : Voies navigables sécuritaires et accessibles

Cette réalisation stratégique a pour objectif de donner un accès aux voies navigables du pays, et à garantir à tous les Canadiens la sécurité et l'intégrité de l'infrastructure maritime. Elle permettra de répondre aux priorités des Canadiens en matière de voies navigables.

Cette réalisation stratégique implique trois activités de programme :

- Garde côtière canadienne;
- Ports pour petits bateaux;
- Sciences.

**Tableau 2 - 1 : Ressources financières et humaines, Voies navigables sécuritaires et accessibles, 2005-2008**

<b>Ressources financières (en millions de dollars)</b>	<b>2005-2006</b>	<b>2006-2007</b>	<b>2007-2008</b>
Garde côtière canadienne	497,9	488,1	476,3
Ports pour petits bateaux	86,1	86,0	66,0
Sciences	36,5	36,8	36,1
Facilitateurs de programme	128,0	127,6	126,7
<b>Total</b>	<b>748,5</b>	<b>738,5</b>	<b>705,1</b>

<b>Ressources humaines (n<sup>bre</sup> d'ETP)</b>	<b>2005-2006</b>	<b>2006-2007</b>	<b>2007-2008</b>
Garde côtière canadienne	4 508	4 502	4 497
Ports pour petits bateaux	127	126	126
Sciences	294	294	294
Facilitateurs de programme	885	883	874
<b>Total</b>	<b>5 814</b>	<b>5 805</b>	<b>5 791</b>

### Activité de programme : Garde côtière canadienne

**Description** : Assurer des services maritimes qui contribuent à l'amélioration et au maintien de la sécurité et du commerce maritimes, de la protection des milieux marins et d'eau douce, de la gestion des ressources océaniques et halieutiques, de la recherche scientifique, de la sécurité et d'autres priorités maritimes du gouvernement. La GCC assure ces services en fournissant une expertise maritime, en gérant la flotte civile du Canada et une infrastructure riveraine grandement dispersée, ainsi qu'en collaborant avec diverses parties intéressées.

Examen horizontal  
des politiques :  
Sécurité publique  
et antiterrorisme,  
Eau

**Résultats attendus** : Réduction au minimum des pertes de vie, des blessures et des dommages à la propriété qui résultent d'incidents maritimes. ■ Gestion des voies navigables efficace et efficiente, et qui favorise le commerce maritime. ■ Pérennité des milieux marins et d'eau douce au moyen de réactions rapides et efficaces. ■ Une infrastructure maritime qui assure des services efficaces à tous les clients.

**Sous-activités de programme** : L'activité de programme *Garde côtière canadienne* est réalisée par le biais de sept sous-activités de programme :

- Services d'aides et de voies navigables
- Services des communications et du trafic maritimes
- Services de déglacement
- Services de recherche et de sauvetage
- Services d'intervention environnementale
- Collège de la GCC
- Services de la flotte de la GCC

**Priorité :**  
 Modernisation et renouvellement de la Garde côtière canadienne, Gouvernance internationale, Renouvellement des sciences, Renouvellement de la gestion des pêches, Plan d'action pour les océans

**Tableau 2 - 2 : Ressources financières et humaines, Garde côtière canadienne, 2005 2008**

<b>Ressources financières (en millions de dollars)</b>	<b>2005-2006</b>	<b>2006-2007</b>	<b>2007-2008</b>
Services d'aides et de voies navigables	92,8	98,1	98,1
Services des communications et du trafic maritimes	97,9	84,1	77,2
Services de déglacement	42,1	42,1	42,1
Services de recherche et de sauvetage	93,6	93,5	93,5
Services d'intervention environnementale	10,6	10,6	10,6
Collège de la GCC	4,3	4,3	4,2
Services de la flotte de la GCC	156,6	155,4	150,6
<b>Sous-total</b>	<b>497,9</b>	<b>488,1</b>	<b>476,3</b>
Facilitateurs de programme	101,4	101,3	104,6
<b>Total</b>	<b>599,3</b>	<b>589,4</b>	<b>581,0</b>

<b>Ressources humaines (n<sup>bre</sup> d'ETP)</b>	<b>2005-2006</b>	<b>2006-2007</b>	<b>2007-2008</b>
Garde côtière canadienne	4,508	4,502	4,497
Facilitateurs de programme	703	701	722
<b>Total</b>	<b>5,211</b>	<b>5,203</b>	<b>5,219</b>

**Sous-activité de programme : Services d'aides et de voies navigables**

**Description** : Prestation de services d'aides à la navigation, de gestion des voies navigables et d'information sur la sécurité maritime pour assurer la sécurité maritime, l'accessibilité des voies navigables et la protection de l'environnement.

**Résultats attendus** : Sécurité et efficacité des itinéraires et du trafic des navires, ainsi que de l'accès aux ports.

**Plans pour 2005-2008**

**Plan n° 1** : Poursuivre le projet de modernisation des aides à la navigation pour que le MPO possède une gamme appropriée et moderne d'outils électroniques et classiques. Cela comprendra l'examen des niveaux des normes de services par des consultations avec les utilisateurs, ainsi que la poursuite de la mise en place d'appareils efficaces et de mécanismes alternatifs de prestation des services.

**Plan n° 2** : Investir dans la remise à neuf des biens de la GCC au moyen du plan d'investissements à long terme.

**Sous-activité de programme : Services des communications et du trafic maritimes**

**Description** : Assurer les communications et la coordination relativement à la sécurité et aux situations de détresse en mer, effectuer un contrôle des navires, régler le trafic maritime, et fournir des systèmes d'information ainsi qu'une correspondance publique jour et nuit, sept jours sur sept.

**Résultats attendus** : Réduction du nombre et de la gravité des incidents maritimes ayant des conséquences pour les personnes, les biens et l'environnement. ■ Navigation sûre et efficace.

**Plans pour 2005-2008**

**Plan n° 1** : Installer un système automatique d'identification dans 80 sites éloignés et 16 centres de services des communications et du trafic maritime, et élaborer des politiques et des procédures de soutien afin d'intégrer pleinement les possibilités opérationnelles du nouveau système avec l'actuel système des services du trafic maritime.

**Plan n° 2** : Investir dans la remise à neuf des biens de la GCC.

**Sous-activité de programme: Services de déglacage**

**Description** : Fournir des services de déglacage et d'autres services liés aux glaces (reconnaissance des glaces, déglacage des ports, communication d'information, assistance à la navigation, etc.) pour faciliter un mouvement sûr et rapide du trafic maritime dans les eaux canadiennes couvertes de glace.

**Résultats attendus** : Sécurité et efficacité des transits et des mouvements des navires dans les eaux prises par les glaces. ■ Réduction des inondations, des dommages matériels et de l'érosion littorale causés par des embâcles glaciaires. ■ Souveraineté accrue dans l'Arctique.

**Plans pour 2005-2008**

**Plan n° 1** : Amorcer le renouvellement de l'accord d'Environnement Canada et de la GCC sur l'information sur les glaces. Pour atteindre cet objectif, les mesures suivantes seront prises :

- Étudier des façons d'intégrer la reconnaissance aérienne des glaces à la surveillance de la pollution de Transports Canada ou à d'autres services.
- Acquérir de l'imagerie supplémentaire d'ENVISAT (le satellite de l'Agence spatiale européenne) de façon à avoir une source d'imagerie des glaces en cas de panne de RADARSAT avant que le remplacement de ce dernier ne soit amorcé.
- Entreprendre un examen des niveaux de service afin de trouver de nouvelles efficacités et de répondre aux nouveaux besoins des navigateurs.

**Sous-activité de programme : Services de recherche et de sauvetage**

**Description** : Fournir des services de préparation aux opérations de recherche et de sauvetage et d'intervention, afin de sauver et de protéger des vies humaines dans le milieu marin du Canada.

**Résultats attendus** : Réduction au minimum des pertes de vie et des blessures chez les personnes vulnérables lors d'incidents maritimes.

### **Plans pour 2005-2008**

**Plan n° 1** : Évaluer le Programme de recherche et de sauvetage.

**Plan n° 2** : Continuer de s'associer aux partenaires dans la prestation de la composante maritime du Programme national de recherche et de sauvetage, de surveiller et d'améliorer la prestation du service, de rechercher des efficacités internes, et d'investir dans les nouvelles technologies, le cas échéant.

#### **Sous-activité de programme: Services d'intervention environnementale**

**Description** : Assurer des services de préparation et d'intervention en cas d'incident écologique afin de protéger le milieu marin de compétence canadienne. ■ Prêter assistance à d'autres pays en vertu d'accords internationaux.

**Résultats attendus** : Réduction au minimum des répercussions néfastes des incidents de pollution maritime.

### **Plans pour 2005-2008**

**Plan n° 1** : Redonner à la GCC son rôle d'organisme d'intervention. De cette façon, la GCC demeurera le premier organisme d'intervention fédéral pour la gestion des interventions dans les cas d'incidents de pollution marine. Cela impliquera la poursuite de la collaboration avec les autres ministères et les organismes internationaux dans le but de préciser l'étendue des responsabilités et des enjeux qui sont associés aux activités d'intervention.

#### **Sous-activité de programme : Collège de la GCC**

**Description** : Fournir une formation et une éducation maritimes pour la GCC.

**Résultats attendus** : Des agents bien formés qui possèdent les compétences nécessaires pour assurer les services de sécurité maritime.

#### **Sous-activité de programme : Services de la flotte de la GCC**

**Description** : Coordonner et gérer la flotte de la GCC, à terre et en mer, pour assurer les services en mer qui supportent les services maritimes essentiels du Canada.

**Résultats attendus** : La contribution la plus sûre, efficace et efficiente possible à la réalisation des objectifs des clients en matière de navigation.

### **Plans pour 2005-2008**

**Plan n° 1** : L'Initiative du renouvellement de la gestion de la flotte (IRGF) a été créée dans le but d'examiner l'exploitation, la gestion et le financement de la flotte, et d'apporter les améliorations nécessaires. Les changements qui suivent ont été proposés par l'IRGF et seront mis en œuvre au cours de la période de planification :

- Un plan national de ressources humaines pour le personnel navigant;
- Des structures et des responsabilités normalisées pour les organisations régionales de gestion de la flotte;
- Méthode normalisée d'établissement des coûts fixes et variables pour les navires;
- Un réajustement des budgets de fonctionnement de la flotte entre les régions;
- Un centre national de coordination;
- Des rapports normalisés afin de respecter les exigences de l'administration centrale.

**Plan n° 2** : Poursuivre l'Initiative d'investissement afin de réaliser des progrès dans les stratégies à long terme liées à la flotte du futur. Cela impliquera l'obtention de financement pour de nouvelles acquisitions et la gestion du cycle de vie.

### **Autres programmes et services**

**Les Services techniques intégrés** sont une équipe nationale de professionnels déterminés à assumer pleinement la responsabilité de la prestation de solutions techniques de qualité. Les biens matériels de la GCC ont une valeur approximative de cinq milliards de dollars. Les plans pour 2005-2008 sont les suivants :

**Plan n° 1** : Fournir une gestion du cycle de vie du matériel pour toutes les ressources matérielles de la GCC, et des biens matériels pour ses besoins en prestation de programmes. Le Programme technique de la GCC s'assurera de la fiabilité et de la disponibilité des biens matériels de l'organisme pour la mise en œuvre de sa vision et de sa mission.

### **Activité de programme : Ports pour petits bateaux**

**Description** : Exploiter et entretenir un réseau national de ports essentiels à l'industrie de la pêche commerciale du Canada.

**Résultats attendus** : La disponibilité, la sécurité, l'efficacité et le bon état du réseau des ports essentiels à l'industrie de la pêche commerciale du Canada.

**Sous-activités de programme** : La prestation de l'activité de programme *Ports pour petits bateaux* est assurée au moyen de trois sous-activités de programme :

- Fonctionnement;
- Entretien;
- Dessaisissement.

Examen horizontal  
des politiques :  
Eau

**Tableau 2 - 3 : Ressources financières et humaines, Ports pour petits bateaux, 2005 2008**

<b>Ressources financières (en millions de dollars)</b>	<b>2005-2006</b>	<b>2006-2007</b>	<b>2007-2008</b>
Fonctionnement	3,6	3,6	3,6
Entretien	80,4	80,3	60,3
Dessaisissement	2,1	2,1	2,1
<b>Sous-total</b>	<b>86,1</b>	<b>86,0</b>	<b>66,0</b>
Facilitateurs de programme	16,3	16,2	11,7
<b>Total</b>	<b>102,4</b>	<b>102,2</b>	<b>77,7</b>

<b>Ressources humaines (n<sup>bre</sup> d'ETP)</b>	<b>2005-2006</b>	<b>2006-2007</b>	<b>2007-2008</b>
Ports pour petits bateaux	127	127	126
Facilitateurs de programme	112	112	81
<b>Total</b>	<b>239</b>	<b>239</b>	<b>207</b>

### **Sous-activité de programme : Fonctionnement**

**Description** : Exploiter, en partenariat avec les administrations portuaires (AP) gérées par les clients, un réseau national de ports essentiels à l'industrie de la pêche commerciale du Canada. ■ Coordonner les efforts visant à maintenir les AP actuelles et à en créer de nouvelles. ■ Assurer un soutien et un encadrement dans la gestion des ports.

**Résultats attendus** : Gestion efficace et efficiente des ports de pêche essentiels par les AP  
■ Des AP autosuffisantes qui assument tous les coûts de gestion et de fonctionnement, et

qui, au fil du temps, assument une partie croissante des coûts de l'entretien mineur. ■ Conformité aux normes liées à l'environnement et à la santé/sécurité.

#### **Plans pour 2005-2008**

**Plan n° 1** : Renforcer les rôles et les responsabilités des AP au moyen des mesures suivantes :

- Résoudre les problèmes d'épuisement dans les AP;
- Intensifier les relations entre le MPO et les AP;
- Augmenter le nombre de ports de pêche essentiels gérés par les AP;
- Favoriser l'autosuffisance des AP;
- Promouvoir les fusions et le partage des coûts entre les AP.

#### **Sous-activité de programme : Entretien**

**Description** : Fournir des directives stratégiques pour l'exploitation, la réparation et l'entretien des ports et des installations. ■ Fournir la planification détaillée des programmes et des projets qui est requise pour l'exploitation et l'entretien des ports essentiels. ■ Faire la promotion de mécanismes efficaces et efficaces d'exécution de projets pour assurer la sécurité des ports et la gestion optimale des besoins des clients.

**Résultats attendus** : Des ports sécuritaires et fonctionnels qui répondent aux besoins des clients. ■ Gestion efficace de l'entretien et des réparations. ■ Conformité aux lois environnementales.

#### **Plans pour 2005-2008**

**Plan n° 1** : Revoir les relations avec les fournisseurs de services afin que les dépenses rapportent le plus possible.

**Plan n° 2** : Étudier et mettre en œuvre des mécanismes différents de prestation des services afin d'améliorer l'exécution des projets.

**Plan n° 3** : Consacrer les sommes allouées à l'entretien et à l'investissement aux priorités de programme.

**Plan n° 4** : Augmenter le rôle des AP dans la gestion des projets.

#### **Sous-activité de programme : Dessaisissement**

**Description** : Céder les ports non essentiels pour l'industrie de la pêche commerciale au Canada. ■ Observer le respect des conditions des accords ayant mené au dessaisissement des ports non essentiels. ■ Mettre en place des mesures de sécurité et s'assurer d'un entretien minimal des ports non essentiels selon les besoins. ■ Effectuer des réparations avant le dessaisissement de ports ou fournir des contributions équivalentes aux fins du dessaisissement.

**Résultats attendus** : Dessaisissement des ports de plaisance et des ports de pêche peu fréquentés avec un minimum de conséquences négatives sur les collectivités. ■ Les ports de plaisance et les ports de pêche peu fréquentés qui ont été cédés sont gérés selon les conditions des accords de dessaisissement. ■ Sécurité des ports non essentiels qui n'ont pas encore été cédés. ■ Les ports de plaisance actifs demeurent opérationnels.

### **Plans pour 2005-2008**

**Plan n° 1** : Affecter 1,5 million de dollars par année à des réparations effectuées avant les dessaisissements ou à des contributions accompagnant les accords de dessaisissement; priorité aux urgences et aux meilleures opportunités.

**Plan n° 2** : Réaliser une étude sur les économies et les coûts réels associés aux dessaisissements afin de demander un financement approprié.

Examen horizontal  
des politiques :  
Eau

### **Activité de programme : Sciences**

**Description** : Recherche scientifique, surveillance, avis, produits et services ainsi que gestion des données.

**Résultats attendus** : Des produits et services hydrographiques pour la navigation et la souveraineté. ■ Recherche et observation océanographiques permettant d'effectuer des prévisions sur les conditions océaniques, notamment sur l'impact possible du changement climatique sur la navigation.

Priorité :  
Renouvellement  
des sciences,  
Gouvernance  
internationale

**Sous-activités de programme** : Trois sous-activités de programme contribuent aux activités scientifiques réalisées pour la sécurité et l'accessibilité des voies navigables.

- Produits et services pour la navigation;
- Revendication de la plate-forme continentale en vertu de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (UNCLOS);
- Évaluation de l'impact des variations climatiques sur la navigation.

Ci-dessous, les deuxième et troisième sous-activités sont combinées.

**Tableau 2 - 4 : Ressources financières et humaines, Sciences, 2005 2008**

<b>Ressources financières (en millions de dollars)</b>	<b>2005-2006</b>	<b>2006-2007</b>	<b>2007-2008</b>
Produits et services pour la navigation	30,1	30,1	30,1
Revendication de la plate-forme continentale en vertu de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (UNCLOS); évaluation de l'impact des variations climatiques sur la navigation	4,5	4,7	4,1
Autres programmes et services	1,9	1,9	1,9
<b>Sous-total</b>	<b>36,5</b>	<b>36,8</b>	<b>36,1</b>
Facilitateurs de programme	10,3	10,1	10,4
<b>Total</b>	<b>46,8</b>	<b>46,9</b>	<b>46,5</b>

<b>Ressources humaines (n<sup>bre</sup> d'ETP)</b>	<b>2005-2006</b>	<b>2006-2007</b>	<b>2007-2008</b>
Sciences	294	294	294
Facilitateurs de programme	70	70	71
<b>Total</b>	<b>364</b>	<b>364</b>	<b>365</b>

### **Sous-activité de programme : Produits et services pour la navigation**

**Description** : Réaliser des levés, des mesures, des descriptions et des cartes des caractéristiques physiques des océans, des mers, des rivières et des lacs.

**Résultats attendus** : Navigation sécuritaire et efficiente dans les eaux canadiennes au moyen de produits et services hydrographiques à jour, précis et fournis à temps.



### **Plans pour 2005-2008**

**Plan n° 1** : Continuer de mettre en œuvre une approche fondée sur les risques dans la gestion des activités du Service hydrographique du Canada et dans les demandes de levés.

### **Sous-activité de programme : Revendication de la plate-forme continentale en vertu de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (UNCLOS); évaluation de l'impact des variations climatiques sur la navigation**

**Description** : Fournir des données et de l'information hydrographiques pour les revendications territoriales et les différends internationaux liés aux limites et aux frontières. ■ Effectuer des recherches et des observations océanographiques qui permettent de prévoir les conditions océaniques et de comprendre les impacts du changement climatique sur la navigation.

**Résultats attendus** : Voies navigables sécuritaires et accessibles.

### **Plans pour 2005-2008**

**Plan n° 1** : Appuyer la revendication territoriale canadienne du plancher océanique au-delà de la zone économique exclusive de 200 milles (en collaboration avec Ressources naturelles Canada et le ministère de la Défense nationale). Cela nécessitera des levés hydrographiques et des collectes de données sismiques pour les océans Arctique, Atlantique et Pacifique. Les travaux dans l'océan Atlantique débuteront en 2005, et ceux de l'océan Arctique, en 2006.

**Plan n° 2** : Continuer de perfectionner les modèles de circulation et les modèles océaniques utilisés par la GCC dans ses opérations de recherche et de sauvetage, et par le Service canadien des glaces dans les prévisions de concentration des icebergs et des glaces.

**Plan n° 3** : Revoir le programme d'alertes aux tsunamis du MPO pour identifier les connaissances prioritaires et toute lacune dans le réseau en fonction de la détermination du risque.

### **Autres programmes et services**

Contribuer à la gestion des sciences au MPO et au gouvernement du Canada.

### **Réalisation stratégique : Pêches et aquaculture durables**

La réalisation stratégique *Pêches et aquaculture durables* a pour objectif la prestation d'un programme intégré de pêches et d'aquaculture qui soit crédible, scientifique, abordable et efficace, et qui contribue à l'enrichissement durable des Canadiens. La réalisation de cet objectif assurera la pérennité des pêches et de l'aquaculture.

Trois activités de programme contribuent à cette réalisation stratégique :

- Gestion des pêches;
- Aquaculture;
- Sciences.

**Tableau 2 - 5 : Ressources financières et humaines, Pêches et aquaculture durables, 2005-2008**

<b>Ressources financières (en millions de dollars)</b>	<b>2005-2006</b>	<b>2006-2007</b>	<b>2007-2008</b>
Gestion des pêches	313,8	252,2	251,0
Aquaculture	4,0	4,0	4,0
Sciences	137,2	131,3	125,2
Facilitateurs de programme	94,3	94,0	95,1
<b>Total</b>	<b>549,3</b>	<b>481,5</b>	<b>475,3</b>

<b>Ressources humaines (n<sup>bre</sup> d'ETP)</b>	<b>2005-2006</b>	<b>2006-2007</b>	<b>2007-2008</b>
Gestion des pêches	1 519	1 519	1 518
Aquaculture	21	21	21
Sciences	955	954	954
Facilitateurs de programme	650	648	655
<b>Total</b>	<b>3 145</b>	<b>3 142</b>	<b>3 148</b>

**Activité de programme : Gestion des pêches**

**Description** : Conserver les ressources halieutiques du Canada et en assurer une utilisation durable.

**Résultats attendus** : Conservation des stocks et de l'habitat, et utilisation durable des ressources au profit des générations actuelles et futures.

**Sous-activités de programme** : L'activité de programme *Gestion des pêches* est réalisée au moyen de cinq sous-activités de programme :

- Gestion des ressources;
- Politiques et gouvernance autochtones;
- Programme de mise en valeur du saumon;
- Conservation des pêches internationales;
- Conservation et protection.

**Examen horizontal des politiques :**  
Sécurité publique et antiterrorisme, Eau

**Priorité :**  
Renouvellement de la gestion des pêches, Gouvernance de l'aquaculture, Gouvernance internationale, Plan d'action pour les océans

**Tableau 2 - 6 : Ressources financières et humaines, Gestion des pêches, 2005-2008**

<b>Ressources financières (en millions de dollars)</b>	<b>2005-2006</b>	<b>2006-2007</b>	<b>2007-2008</b>
Gestion des ressources	56,1	28,7	28,7
Politiques et gouvernance autochtones	125,0	90,6	89,5
Programme de mise en valeur du saumon	25,1	25,2	25,2
Conservation des pêches internationales	5,5	5,5	5,5
Conservation et protection	102,1	102,2	102,1
<b>Sous-total</b>	<b>313,8</b>	<b>252,2</b>	<b>251,0</b>
Facilitateurs de programme	55,2	55,0	57,8
<b>Total</b>	<b>369,0</b>	<b>307,2</b>	<b>308,8</b>

<b>Ressources humaines (n<sup>bre</sup> d'ETP)</b>	<b>2005-2006</b>	<b>2006-2007</b>	<b>2007-2008</b>
Gestion des pêches	1 519	1 519	1 518
Facilitateurs de programme	381	381	399
<b>Total</b>	<b>1 900</b>	<b>1 900</b>	<b>1 917</b>

### **Sous-activité de programme : Gestion des ressources**

**Description** : Élaborer des politiques, des programmes et des plans visant la protection des stocks de poisson et des mammifères marins dans le but de préserver une abondance pour l'avenir, et d'assurer l'équité et la transparence dans les décisions concernant l'accès aux ressources halieutiques récoltables et l'allocation de celles-ci.

**Résultats attendus** : Conservation et utilisation durable des ressources halieutiques; équité, stabilité et transparence dans les décisions relatives à la répartition des surplus récoltables parmi les utilisateurs des ressources.

#### **Plans pour 2005-2008**

**Plan n° 1** : Élaborer et mettre en œuvre des plans intégrés de gestion pour les principales pêches.

**Plan n° 2** : Moderniser la gestion des pêches en clarifiant les orientations stratégiques et les programmes. Cette mesure sera à la base de changements en matière de gouvernance et de structure. Cela impliquera la mise en place d'incitatifs pour l'utilisation responsable des ressources et un soutien pour des pêches autosuffisantes et durables.

### **Sous-activité de programme : Politiques et gouvernance autochtones**

**Description** : Fournir des conseils stratégiques sur les questions relatives aux pêches autochtones; négocier des accords sur la gestion des pêches autochtones; collaborer à l'intégration des accords dans les cadres généraux de gestion; conseillers les négociateurs fédéraux sur les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale; faire la promotion d'opportunités économiques liées aux pêches pour les collectivités autochtones.

**Résultats attendus** : La promotion des droits ancestraux et issus de traités dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques, des programmes et des plans de gestion des pêches, afin de remplir les obligations fiduciaires et de favoriser le développement économique lié à la pêche pour les collectivités autochtones.

#### **Plans pour 2005-2008**

**Plan n° 1** : Négocier et mettre en œuvre des accords de pêche avec les Premières nations et les collectivités autochtones, et favoriser les opportunités économiques pour les collectivités.

**Plan n° 2** : Fournir des recommandations stratégiques et un appui en ce qui concerne le maintien et l'amélioration des relations avec les collectivités autochtones et les Premières nations.

**Plan n° 3** : Moderniser la gestion des pêches en clarifiant les orientations stratégiques et les programmes. Cette mesure sera à la base de changements en matière de gouvernance et de structure. Cela impliquera la mise en place d'incitatifs pour l'utilisation responsable des ressources et un soutien pour les pêches autosuffisantes et durables.

### **Sous-activité de programme : Programme de mise en valeur du saumon**

**Description** : Mettre en valeur et reconstituer les stocks de saumon, et restaurer et améliorer l'habitat du poisson en Colombie-Britannique et au Yukon. L'accent est mis sur la production de poisson afin de préserver les stocks vulnérables et de maintenir les pêches, ainsi que sur la sensibilisation du public et la promotion de l'implication des collectivités.

**Résultats attendus** : Amélioration stratégique des stocks sauvages et de l'habitat du poisson.

#### **Plans pour 2005-2008**

**Plan n°1** : Poursuivre l'élevage de poissons en éclosiers pour la conservation et la biodiversité.

**Plan n°2** : Poursuivre les projets et les initiatives de restauration de l'habitat du poisson.

**Plan n° 3** : Poursuivre les activités de sensibilisation, les partenariats et les programmes d'éducation.

#### **Sous-activité de programme : Conservation des pêches internationales**

**Description** : Entretenir les relations internationales nécessaires afin de promouvoir les intérêts du Canada en matière de conservation de la pêche et de maximiser les allocations aux Canadiens parmi les stocks gérés internationalement.

**Résultats attendus** : L'affirmation des intérêts canadiens liés aux stocks gérés à l'échelle internationale afin d'assurer la conservation de la pêche. ■ Gestion efficace des pêches internationales. ■ Protection de la souveraineté canadienne.

#### **Plans pour 2005-2008**

**Plan n°1** : Négocier et administrer des traités et des accords de pêche internationaux relativement aux stocks transfrontaliers, aux grands migrateurs, aux stocks chevauchants et aux stocks situés en haute mer.

**Plan n°2** : Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de gouvernance à long terme sur la surpêche étrangère et la gestion internationale de la haute mer.

#### **Sous-activité de programme : Conservation et protection**

**Description** : Respect des lois, des politiques et des programmes relatifs à la conservation et à la protection des ressources halieutiques du Canada, des espèces en péril, de l'habitat du poisson et des océans.

**Résultats attendus** : Mise en œuvre de programmes de conformité qui respectent les lois et les règlements ainsi que les politiques et les plans du Ministère concernant les pêches nationales et internationales, les espèces en péril, l'habitat du poisson et les océans. ■ Plus grande sensibilisation des utilisateurs et des intervenants aux buts et aux objectifs de conservation.

#### **Plans pour 2005-2008**

**Plan n°1** : Atteindre un niveau élevé de conformité pour assurer la conservation et la protection des ressources halieutiques (y compris des espèces en péril), de l'habitat du poisson et des zones de protection marine.

**Plan n°2** : Moderniser la gestion des pêches en précisant les orientations stratégiques et les programmes. Cette mesure procurera le fondement de la gouvernance et des changements structurels nécessaires; elle comprend l'établissement de mesures d'encouragement à l'exploitation responsable des ressources et au soutien de pêches autonomes et durables.

## Activité de programme : Aquaculture

**Description** : Réunir les conditions permettant l'émergence d'une industrie qui soit dynamique et innovatrice, responsable sur les plans environnemental et social, viable économiquement et concurrentielle à l'échelle internationale. ■ Établir un environnement réglementaire clair, prévisible et opportun de façon à améliorer la confiance du public et des consommateurs.

**Examen horizontal des politiques :**  
Eau

**Résultats attendus** : Un environnement réglementaire rationalisé, des normes et des pratiques harmonisées et une confiance accrue de la population pour contribuer au développement de l'aquaculture au Canada.

**Priorité :**  
Gouvernance de l'aquaculture

**Sous-activité** : Cette activité de programme ne comprend aucune sous-activité.

### Plans pour 2005-2008

**Plan n°1** : Fournir des ressources et structurer l'organisation de façon à ce qu'elle puisse s'acquitter efficacement des responsabilités du MPO en matière d'aquaculture.

**Plan n°2** : Appliquer une politique habilitante et des exigences réglementaires qui contribuent à rendre l'industrie de l'aquaculture concurrentielle.

**Plan n°3** : Élaborer une réponse gouvernementale intégrée au niveau national pour l'aquaculture.

**Plan n°4** : Introduire des mesures en vue d'appuyer la sécurité des produits de l'aquaculture et la durabilité des activités aquacoles sur le plan environnemental.

**Tableau 2 - 7 : Ressources financières et humaines, Aquaculture, 2005-2008**

Ressources financières (en millions de dollars)	2005-2006	2006-2007	2007-2008
Aquaculture	4,0	4,0	4,0
Facilitateurs de programme	1,1	1,0	1,3
<b>Total</b>	<b>5,1</b>	<b>5,0</b>	<b>5,3</b>

Ressources humaines (n <sup>bre</sup> d'ETP)	2005-2006	2006-2007	2007-2008
Aquaculture	21	21	21
Facilitateurs de programme	7	7	9
<b>Total</b>	<b>28</b>	<b>28</b>	<b>30</b>

## Activité de programme : Sciences

**Description** : Recherches, suivi, conseils, produits, services et gestion de données en matière de sciences.

**Examen horizontal des politiques :**  
Eau ,  
Biotechnologie

**Résultats attendus** : Renseignements scientifiques visant à appuyer la récolte durable de poissons sauvages et d'élevage et d'autres ressources aquatiques, ainsi qu'à contribuer à l'instauration d'une prospérité durable.

**Sous-activités de programme** : Les activités scientifiques liées aux pêches et à l'aquaculture durables comprennent huit sous-activités :

- Évaluer l'état des ressources halieutiques;
- Appuyer l'évaluation et le rétablissement des espèces en péril;
- Empêcher l'introduction et la prolifération d'espèces aquatiques envahissantes;
- Empêcher l'introduction et la propagation de maladies des animaux aquatiques;

**Priorité :**  
Renouvellement des sciences,  
Renouvellement de la gestion des pêches,  
Plan d'action pour les océans,  
Gouvernance de l'aquaculture

- Appuyer la production aquacole durable;
- Évaluer les interactions entre l'aquaculture et l'environnement;
- Appliquer la génomique et la biotechnologie aux écosystèmes aquatiques;
- Contribuer à la gestion des sciences au sein du MPO et du gouvernement du Canada (voies navigables sécuritaires et accessibles, pêches et aquaculture durables et écosystèmes aquatiques sains et productifs).

Dans les pages qui suivent, plusieurs des sous-activités susmentionnées ont été regroupées.

**Tableau 2 - 8 : Ressources financières et humaines, Sciences, 2005 2008**

<b>Ressources financières (en millions de dollars)</b>	<b>2005-2006</b>	<b>2006-2007</b>	<b>2007-2008</b>
Évaluer l'état des ressources halieutiques	90,9	84,9	85,1
Appuyer l'évaluation et le rétablissement des espèces en péril	12,4	12,5	6,2
Empêcher l'introduction et la prolifération d'espèces aquatiques envahissantes; empêcher l'introduction et la propagation de maladies des animaux aquatiques	17,5	17,5	17,5
Appuyer la production aquacole durable; évaluer les interactions entre l'aquaculture et l'environnement	10,5	10,5	10,5
Appliquer la génomique et la biotechnologie aux écosystèmes aquatiques	2,1	2,1	2,1
Contribuer à la gestion des sciences au sein du MPO et du gouvernement du Canada (voies navigables sécuritaires et accessibles, pêches et aquaculture durables et écosystèmes aquatiques sains et productifs)	3,8	3,8	3,8
<b>Sous-total</b>	<b>137,2</b>	<b>131,3</b>	<b>125,2</b>
Facilitateurs de programme	38,0	38,0	36,0
<b>Total</b>	<b>175,2</b>	<b>169,3</b>	<b>161,2</b>

<b>Ressources humaines (n<sup>bre</sup> d'ETP)</b>	<b>2005-2006</b>	<b>2006-2007</b>	<b>2007-2008</b>
Sciences	962	961	961
Facilitateurs de programme	262	262	247
<b>Total</b>	<b>1 224</b>	<b>1 223</b>	<b>1 208</b>

**Sous-activité de programme : Évaluer l'état des ressources halieutiques**

**Description** : Donner des conseils sur l'état des stocks et sur les objectifs de conservation pour les poissons, les invertébrés et les mammifères marins.

**Résultats attendus** : Prestation de conseils scientifiques de qualité sur l'état des stocks et sur les objectifs de conservation à l'appui de la prise de décisions concernant les niveaux de récoltes durables et des négociations liées à la gestion des stocks chevauchants.

**Plans pour 2005-2008**

**Plan n°1** : Organiser environ 70 réunions de consultation afin d'obtenir des conseils scientifiques sur l'état de plus de 35 espèces commerciales de poissons, d'invertébrés et de mammifères marins.

**Plan n°2** : Donner des conseils sur la mise en œuvre de la récente Politique concernant le saumon sauvage et de l'initiative de renouvellement de la gestion des pêches. Les travaux effectués dans le cadre de cette politique comprendront l'établissement d'objectifs de conservation et l'intégration d'études sur le climat des océans dans les prévisions annuelles de l'abondance.

[http://www.dfo-mpo.gc.ca/csas/Csas/Francais/Events\\_f.htm](http://www.dfo-mpo.gc.ca/csas/Csas/Francais/Events_f.htm)



**Sous-activité de programme : Appuyer l'évaluation et le rétablissement des espèces en péril**

**Description** : Effectuer des activités de recherche et de suivi ciblées afin de donner des conseils sur l'état des espèces aquatiques, les mesures d'aménagement prévues (permis et ententes) et le rétablissement des espèces en péril, notamment en élaborant des stratégies et des plans d'action ainsi qu'en déterminant les habitats critiques.

**Résultats attendus** : Prestation de conseils scientifiques de qualité à l'appui de la mise en œuvre et de l'application de la *Loi sur les espèces en péril*.

**Plans pour 2005-2008**

**Plan n°1** : Continuer de fournir de l'information au Comité sur la situation des espèces en péril au Canada afin de l'aider à identifier et à évaluer les espèces qui peuvent être en péril.

**Plan n°2** : Continuer de fournir au Ministère des conseils sur les mesures d'aménagement (permis ou ententes) prévues dans les articles 73 et 74 de la Loi, ainsi que sur les mesures et les stratégies requises pour permettre le rétablissement de ces espèces.

[www.dfo-mpo.gc.ca/species-especes/home\\_f.asp](http://www.dfo-mpo.gc.ca/species-especes/home_f.asp)



**Sous-activité de programme : Empêcher l'introduction et la prolifération d'espèces aquatiques envahissantes; empêcher l'introduction et la propagation de maladies des animaux aquatiques**

**Description** : Acquisition de connaissances scientifiques pour aider le MPO à empêcher l'introduction et la prolifération d'espèces envahissantes et de maladies des animaux.

**Résultats attendus** : Dispositions réglementaires, évaluations des risques et mesures de lutte contre les espèces envahissantes et les maladies des animaux aquatiques en fonction des meilleurs conseils scientifiques disponibles.

**Plans pour 2005-2008**

**Plan n°1** : Continuer d'appuyer les initiatives réglementaires et les mesures de gestion qui visent à empêcher l'introduction et la prolifération d'espèces envahissantes et de maladies des animaux aquatiques, notamment au moyen d'activités de recherche et de suivi pour déterminer quelles sont les voies d'entrée de ces espèces, les pratiques exemplaires à adopter pour minimiser les introductions, les mesures d'atténuation à mettre en place ainsi que les effets des maladies des animaux aquatiques et des espèces envahissantes sur les écosystèmes.

**Plan n°2** : Continuer d'aider le Conseil canadien des ministres des pêches et de l'aquaculture à élaborer et à mettre en œuvre un plan d'action national pour contrer la menace que représentent les espèces aquatiques envahissantes.

**Plan n°3** : Effectuer des recherches ciblées sur les méthodes de diagnostic et sur l'épidémiologie des maladies des animaux aquatiques.

**Sous-activité de programme : Appuyer la production aquacole durable; évaluer les interactions entre l'aquaculture et l'environnement**

**Description** : Effectuer des recherches pour améliorer la nutrition des poissons, la santé, la production et le rendement environnemental de l'industrie et la compréhension des interactions entre l'aquaculture et l'environnement.

**Résultats attendus** : Meilleure compréhension des facteurs qui influencent la production aquacole ainsi que des interactions entre l'aquaculture et l'environnement.

#### **Plans pour 2005-2008**

**Plan n°1** : Donner des conseils sur les effets de l'élevage de poissons en cages sur l'habitat dans le milieu marin.

**Plan n°2** : Effectuer un examen de l'état des connaissances concernant les effets environnementaux potentiels de l'aquaculture (poissons et mollusques) dans les écosystèmes marins et d'eau douce.

**Plan n°3** : Continuer de collaborer à des activités de recherche et de développement afin d'améliorer la durabilité et la compétitivité de l'industrie canadienne de l'aquaculture, dans le cadre du Programme coopératif de recherche et de développement en aquaculture.

#### ***Sous-activité de programme : Appliquer la génomique et la biotechnologie aux écosystèmes aquatiques***

**Description** : Élaborer et adopter des outils de recherche de pointe en génomique et en biotechnologie afin d'améliorer la protection des espèces menacées, de gérer l'ouverture et la fermeture des pêches, d'éviter la surexploitation des ressources, de poursuivre les braconniers, d'améliorer les pratiques aquacoles, de lutter contre les foyers d'infection, de restaurer les sites contaminés et de réglementer les organismes aquatiques à caractères nouveaux.

**Résultats attendus** : Amélioration de l'efficacité grâce à l'application de techniques de génomique et d'outils de biotechnologie aux responsabilités du Ministère, ainsi qu'à l'établissement de la base scientifique requise pour éclairer la réglementation des organismes aquatiques à caractères nouveaux.

#### **Plans pour 2005-2008**

**Plan n°1** : Continuer d'élaborer, d'adopter et de mettre en œuvre des applications génomiques et biotechnologiques pour aider le Ministère à remplir son mandat.

**Plan n°2** : Fournir la base scientifique nécessaire pour administrer le *Règlement sur les renseignements concernant les substances nouvelles* en vertu de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* de 1999 pour les organismes aquatiques à caractères nouveaux et pour l'élaboration d'un règlement sur la biotechnologie, en vertu de la *Loi sur les pêches*.

#### ***Sous-activité de programme : Contribuer à la gestion des sciences au sein du MPO et du gouvernement du Canada (voies navigables sécuritaires et accessibles, pêches et aquaculture durables et écosystèmes aquatiques sains et productifs).***

**Description** : Exécuter des fonctions de gestion au niveau national pour appuyer le programme scientifique au sein du MPO et des ministères et organismes à vocation scientifique.

**Résultats attendus** : Harmonisation du programme scientifique avec les réalisations et les priorités stratégiques du Ministère, les priorités du gouvernement du Canada en sciences et en technologie et les intérêts fondamentaux des Canadiens.

#### **Plans pour 2005-2008**

**Plan n°1** : Procéder au renouvellement du Secteur des sciences et amorcer la mise en œuvre des initiatives.



## Réalisation stratégique : Écosystèmes aquatiques sains et productifs

Cette réalisation stratégique vise à assurer le développement durable et la gestion intégrée des ressources dans le milieu aquatique du Canada ou près de celui-ci, au moyen de la gestion des océans et de l'habitat du poisson ainsi que d'activités scientifiques et de gestion des pêches essentielles à ces deux programmes. L'objectif consiste à obtenir des écosystèmes aquatiques sains et productifs.

Cette réalisation stratégique comprend trois activités de programme :

- Gestion des océans;
- Gestion de l'habitat;
- Sciences.

**Tableau 2 - 9 : Ressources financières et humaines, Écosystèmes aquatiques sains et productifs, 2005-2008**

Ressources financières (en millions de dollars)	2005-2006	2006-2007	2007-2008
Gestion des océans	16,9	17,0	17,0
Gestion de l'habitat	52,0	51,7	49,0
Sciences	46,4	46,1	45,1
Facilitateurs de programme	32,0	32,0	32,0
<b>Total</b>	<b>147,3</b>	<b>146,8</b>	<b>143,1</b>

Ressources humaines (n <sup>bre</sup> d'ETP)	2005-2006	2006-2007	2007-2008
Gestion des océans	131	131	131
Gestion de l'habitat	486	486	486
Sciences	459	459	459
Facilitateurs de programme	221	221	220
<b>Total</b>	<b>1 297</b>	<b>1 297</b>	<b>1 296</b>

### Activité de programme : Gestion des océans

**Description** : Faciliter la conservation et l'utilisation durable des océans du Canada, en collaboration avec d'autres intervenants, au moyen de la gestion intégrée des océans, de processus de planification et de plans connexes, notamment en établissant des zones de protection marine en vertu de la *Loi sur les océans* et des objectifs de qualité du milieu marin pour les eaux estuariennes, côtières et marines.

**Résultats attendus** : Plus grande collaboration entre les principaux intervenants qui participent à la gestion des océans du Canada. ■ Augmentation de la richesse et des possibilités économiques dans les collectivités côtières. ■ Meilleure conservation des milieux marins et côtiers.

**Sous-activités** : Cette activité comprend trois sous-activités :

- Gestion intégrée;
- Zones de protection marine;
- Autres sous-activités.

[http://www.dfo-mpo.gc.ca/canwaters-eauxcan/oceans/index\\_f.asp](http://www.dfo-mpo.gc.ca/canwaters-eauxcan/oceans/index_f.asp)



**Priorité :**  
Plan d'action pour  
les océans

**Tableau 2 - 10 : Ressources financières et humaines, Gestion des océans, 2005-2008**

<b>Ressources financières (en millions de dollars)</b>	<b>2005-2006</b>	<b>2006-2007</b>	<b>2007-2008</b>
Gestion intégrée	7,4	7,5	7,5
Zones de protection marine	4,1	4,2	4,2
Autres sous-activités	5,4	5,3	5,3
<b>Sous-total</b>	<b>16,9</b>	<b>17,0</b>	<b>17,0</b>
Facilitateurs de programme	4,8	4,9	4,9
<b>Total</b>	<b>21,7</b>	<b>21,9</b>	<b>21,9</b>

<b>Ressources humaines (n<sup>bre</sup> d'ETP)</b>	<b>2005-2006</b>	<b>2006-2007</b>	<b>2007-2008</b>
Gestion des océans	131	131	131
Facilitateurs de programme	34	34	34
<b>Total</b>	<b>165</b>	<b>165</b>	<b>165</b>

**Sous-activité de programme : Gestion intégrée**

**Description** : Adopter des processus spatiaux de planification et de gestion des ressources océaniques du Canada fondés sur une approche écosystémique de la gestion, de la conservation et de la protection des écosystèmes marins vulnérables.

**Résultats attendus** : Meilleure intégration des activités en mer du gouvernement fédéral. ■ Meilleure coordination fédérale-provinciale-territoriale et meilleure intégration de l'utilisation des ressources océaniques. ■ Augmentation des possibilités économiques et de la richesse dans les collectivités côtières. ■ Meilleure connaissance de l'écosystème marin, des perturbations et des menaces qu'il subit, et mise en place de mesures de conservation adéquates.

[http://www.dfo-mpo.gc.ca/canwaters-eauxcan/oceans/opat-orapo/index\\_f.asp](http://www.dfo-mpo.gc.ca/canwaters-eauxcan/oceans/opat-orapo/index_f.asp)



**Plans pour 2005-2008**

**Plan n°1** : Continuer de planifier la gestion intégrée de cinq grandes zones de gestion maritime : baie Placentia/Grands Bancs; Plate-forme Scotian; golfe du Saint-Laurent; mer de Beaufort et côte Nord du Pacifique. Au début, le processus mettra surtout l'accent sur les rapports d'examen des écosystèmes et sur la cartographie des zones marines vulnérables, notamment en prenant les mesures suivantes :

- Fournir des renseignements scientifiques et socio-économiques pour orienter le processus coopératif de planification des océans dans les cinq zones prioritaires, notamment en consultant les intervenants au sujet des rapports d'examen des écosystèmes et en accélérant l'établissement d'objectifs écosystémiques.
- Désigner les zones importantes sur les plans écologique et biologique.
- Établir des objectifs concernant la biodiversité, la productivité ainsi que la qualité de l'eau et de l'habitat pour les grandes zones de gestion maritime.

**Plan n°2** : Continuer de se pencher sur les questions de gouvernance liées à la planification de la gestion intégrée. Il pourrait être nécessaire d'établir des ententes fédérales-provinciales-territoriales ainsi que certains accords avec les Premières nations ou des organisations autochtones. La mise en place d'un protocole d'entente Canada-Colombie-Britannique sur les océans sera une priorité. Ce plan comprendra les éléments suivants :

- Collaborer avec le Groupe de travail sur les océans du Conseil canadien des ministres des pêches et de l'aquaculture (CCMPA) afin d'élaborer des approches avec les provinces et les territoires.
- Négocier des ententes avec des provinces, des territoires et des représentants autochtones, au besoin.

- Mettre sur pied de nouveaux organismes de gestion et de consultation pour établir des plans de gestion intégrée et contribuer au processus décisionnel du gouvernement.

**Plan n°3** : Continuer de répondre aux exigences de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP), notamment en participant au rétablissement et à la protection des espèces aquatiques en péril, en examinant des plans de rétablissement provisoires et des projets pilotes qui utilisent des approches axées sur l'écosystème. Le rétablissement fondé sur une approche écosystémique fait partie d'un plan de gestion intégré qui comprend la désignation des zones vulnérables sur les plans écologique et biologique ainsi que la définition de l'habitat critique selon la LEP. Le MPO explorera la démarche écosystémique dans un document de discussion, et se penchera également sur le rétablissement d'une multitude d'espèces.

[http://www.dfo-mpo.gc.ca/canwaters-eauxcan/oceans/mpa-zpm/index\\_f.asp](http://www.dfo-mpo.gc.ca/canwaters-eauxcan/oceans/mpa-zpm/index_f.asp)



### **Sous-activité de programme : Zones de protection marine**

**Description** : Désigner des zones de protection marine (ZPM) pour protéger les zones marines vulnérables prioritaires à l'aide de mesures réglementaires spéciales.

**Résultats attendus** : Amélioration de la santé et de la viabilité des zones marines vulnérables prioritaires. ■ Amélioration de la conservation et de la protection des ressources et des habitats océaniques. ■ Intervention plus efficace en réponse aux préoccupations mondiales en matière de conservation.

#### **Plans pour 2005-2008**

**Plan n°1** : Finaliser la stratégie fédérale sur les ZPM. Cette stratégie porte sur la protection des intérêts économiques et environnementaux à long terme du Canada. Elle est également liée à des préoccupations relatives à la santé humaine. Ce plan comprend les éléments suivants :

- Élaborer et communiquer une stratégie pangouvernementale sur les ZPM.
- Terminer en priorité la désignation des ZPM, qui a été approuvée par le ministre.

### **Sous-activité de programme : Autres sous-activités**

Les autres sous-activités associées à la gestion des océans comprennent la conservation et l'utilisation durable de nos océans grâce à la collaboration horizontale ainsi qu'à l'élaboration de lignes directrices et de règlements sur la qualité du milieu marin.

Résultats attendus des autres sous-activités :

- Renforcement du leadership et du régime de gestion concernant la conservation et l'utilisation durable des océans.
- Amélioration de la gestion et de l'administration des questions relatives aux océans au niveau national et international, et du leadership à cet égard.

#### **Plans pour 2005-2008**

**Plan n°1** : Terminer le règlement sur les activités sismiques. Cette initiative vise l'élaboration de lignes directrices nationales sur l'atténuation des effets potentiels des bruits sismiques sur le milieu marin. Ce plan, établi en réponse au Plan d'action pour les océans et au plan du gouvernement concernant la réglementation intelligente, comprendra les éléments suivants :

- La tenue de consultations techniques conjointes avec les provinces de Terre-Neuve-et-Labrador, de la Nouvelle-Écosse, du Québec et de la Colombie-Britannique.
- Terminer le règlement avec les offices extracôtiers.

### Activité de programme : Gestion de l'habitat

**Description** : Conserver, protéger et améliorer l'habitat du poisson dans les milieux marins et d'eau douce en collaboration avec d'autres intervenants et au moyen d'activités réglementaires et non réglementaires dans le contexte de la réglementation intelligente et du développement durable.

**Résultats attendus** : Des habitats marins et d'eau douce qui se prêtent à la production d'espèces et de populations de poissons importantes pour les Canadiens.

**Sous-activités du programme** : Cette activité comprend trois sous-activités :

- Renvois en vertu de la *Loi sur les pêches*;
- Évaluations environnementales;
- Autres sous-activités.

**Tableau 2 - 11 : Ressources financières et humaines, Gestion de l'habitat, 2005-2008**

<b>Ressources financières (en millions de dollars)</b>	<b>2005-2006</b>	<b>2006-2007</b>	<b>2007-2008</b>
Renvoi de dossiers en vertu de la <i>Loi sur les pêches</i>	20,2	20,1	20,1
Évaluation environnementale	21,1	20,7	18,1
Autres sous-activités	10,7	10,9	10,8
<b>Sous-total</b>	<b>52,0</b>	<b>51,7</b>	<b>49,0</b>
Facilitateurs de programme	14,5	14,4	14,2
<b>Total</b>	<b>66,5</b>	<b>66,1</b>	<b>63,2</b>

<b>Ressources humaines (n<sup>bre</sup> d'ETP)</b>	<b>2005-2006</b>	<b>2006-2007</b>	<b>2007-2008</b>
Gestion de l'habitat	486	486	486
Facilitateurs de programme	100	100	98
<b>Total</b>	<b>586</b>	<b>586</b>	<b>584</b>

#### Sous-activité de programme : Renvois en vertu de la Loi sur les pêches

**Description** : Examiner, évaluer et surveiller les activités réalisées dans l'eau ou près de l'eau afin de s'assurer qu'elles sont conformes à la *Loi sur les pêches*.

**Résultats attendus** : Réduction ou élimination des effets des activités réalisées dans l'eau ou près de l'eau sur les poissons et leur habitat.

#### Plans pour 2005-2008

**Plan n°1** : Élaborer et mettre en œuvre un cadre de gestion des risques (CGR) qui aidera à déterminer quelles activités ont une incidence sur l'habitat du poisson ainsi que le niveau de risque qu'elles présentent. Le plan comprendra l'élaboration des éléments suivants :

- Le cheminement des effets des activités réalisées dans l'eau ou près de l'eau.
- Une matrice de la gestion des risques qui décrit la vulnérabilité de l'habitat du poisson et l'importance des effets des activités sur l'habitat du poisson.

Une fois le cadre élaboré, le MPO s'en servira pour les examens réglementaires de la *Loi sur les pêches*, qui comprendront l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation d'un guide du praticien pour la gestion des risques, la réalisation d'essais pilotes du cadre, la description du cheminement des effets et l'élaboration d'un document d'information sur l'application de la gestion des risques à la gestion de l'habitat.

**Plan n°2** : Élaborer et mettre en œuvre des outils de rationalisation pour les renvois de dossiers en vertu de la *Loi sur les pêches* :

- ❑ Mettre en œuvre des directives opérationnelles nationales pour les activités à faibles risques. À cette fin, il conviendra de concevoir, d'élaborer et d'évaluer de nouvelles directives opérationnelles nationales et régionales.
- ❑ Élaborer des options pour rationaliser le renvoi des dossiers à risques moyens et élevés.
- ❑ Mettre en œuvre une approche à guichet unique pour l'application des directives opérationnelles dans les provinces et les territoires, notamment en ayant recours à un système d'acheminement des directives opérationnelles.
- ❑ Élaborer un cadre de surveillance et de vérification.

**Plan n°3** : Le MPO donnera des conseils sur l'application de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) pour les espèces aquatiques en péril et, plus particulièrement, sur les trois interdictions applicables à ces espèces en vertu de la LEP. De plus, il s'assurera que ces interdictions sont prises en compte dans le processus d'examen des dossiers en vertu de la *Loi sur les pêches* ainsi que dans les évaluations environnementales du gouvernement fédéral.

[http://www.dfo-mpo.gc.ca/species-especes/home\\_f.asp](http://www.dfo-mpo.gc.ca/species-especes/home_f.asp)



#### **Sous-activité de programme : Évaluation environnementale**

**Description** : Effectuer des évaluations environnementales des projets proposés avant de prendre une décision réglementaire. ■ Donner des conseils d'expert pour veiller à ce que la *Loi sur les pêches* soit respectée.

**Résultats attendus** : Prise en compte des effets environnementaux des projets avant la prise de décisions réglementaires en vertu de la *Loi sur les pêches*. ■ Réduction ou élimination des effets sur les poissons et leur habitat.

#### **Plans pour 2005-2008**

**Plan n°1** : Mettre en œuvre la nouvelle approche de gestion pour les évaluations environnementales visant les projets importants en prenant les mesures suivantes :

- ❑ Établir une nouvelle structure organisationnelle entre l'administration centrale et les régions pour les évaluations environnementales de projets importants ainsi que des mesures de responsabilisation (ratification de protocoles). Ces travaux comprendront l'examen et la mise à jour du protocole de ratification.
- ❑ Mettre en œuvre des politiques opérationnelles nouvelles sur le déclenchement précoce des évaluations environnementales de projets importants et la détermination de leur portée.
- ❑ Élaborer une ébauche de politique opérationnelle sur l'établissement de la portée des évaluations environnementales déclenchées en vertu du Règlement sur l'évaluation environnementale et mener des consultations à ce sujet. Ces travaux comprendront également l'examen et la mise à jour de la politique sur le déclenchement précoce.
- ❑ Gérer les évaluations environnementales des projets importants.

#### **Sous-activité de programme : Autres programmes et services**

**Description** : Élaboration et mise en œuvre d'une formation; gestion de l'information, sensibilisation et éducation du public; mesures, évaluations et rapports de rendement; produits et services de partenariats et de gérance à l'appui du renvoi de dossiers en vertu de la *Loi sur les pêches* et des activités relatives aux évaluations environnementales.

**Résultats attendus** : Faire en sorte que les employés, les partenaires et le public connaissent et comprennent les concepts, les objectifs, les principes et les pratiques de gestion de l'habitat, et qu'ils participent aux activités relatives à la gestion de l'habitat du poisson.

#### **Plans pour 2005-2008**

**Plan n°1** : Améliorer la cohérence et la prévisibilité des activités relatives à la gestion de l'habitat en menant les activités suivantes :

- Élaborer un guide du praticien pour la gestion de l'habitat et en instaurer l'utilisation. Les travaux porteront sur l'examen et la mise à jour du manuel des politiques opérationnelles.
- Terminer, mettre en œuvre et évaluer le programme de formation obligatoire pour les employés de la Gestion de l'habitat.
- Mettre en œuvre la nouvelle structure de gouvernance établie pour le Programme de gestion de l'habitat.
- Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de mesure et d'évaluation du rendement pour le Programme de gestion de l'habitat. Ces travaux comprendront la mise en œuvre du cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats.

**Plan n°2** : Remettre l'accent sur les partenariats et l'intendance. Pour y parvenir le MPO doit :

- Établir des ententes de collaboration avec les provinces et les territoires. Le MPO mettra en œuvre les protocoles d'entente existants sur la gestion de l'habitat avec les provinces, et tentera d'en établir d'autres avec les provinces et les territoires.
- Mettre en œuvre et évaluer les ententes de collaboration avec l'industrie, notamment les protocoles d'entente sur la gestion de l'habitat avec l'Association canadienne de l'électricité et l'entente avec les associations nationales des industries des ressources.
- Conclure des ententes de collaboration avec des organisations non gouvernementales et la Fédération canadienne des municipalités.
- Mettre en œuvre le Programme de gestion autochtone de l'habitat dans les provinces intérieures. Les travaux comprendront la mise en œuvre du programme à l'échelle régionale et son évaluation.

#### **Activité de programme : Sciences**

**Description** : Recherche scientifique, surveillance, avis, produits et services et gestion de données.

**Résultats attendus** : Information scientifique pour la gestion intégrée d'écosystèmes aquatiques sains et productifs pour le bénéfice et le plaisir des Canadiens.

**Sous-activités de programme** : Cette activité de programme, qui vise à obtenir des écosystèmes aquatiques sains et productifs, comprend sept sous-activités :

- Évaluer les impacts du développement sur les écosystèmes aquatiques;
- Évaluer les écosystèmes aquatiques et appuyer la gestion intégrée des océans;
- Cartographier le plancher océanique;
- Assurer la gestion intégrée des données scientifiques;
- Déterminer le rôle des océans dans le climat mondial;

**Examen horizontal  
des politiques :**  
Eau

**Priorité :**  
Plan de  
modernisation du  
processus  
environnemental,  
Plan d'action pour  
les océans,  
Renouvellement  
des sciences

- Évaluer l'impact de la variabilité du climat;
- Autres programmes et services.

Dans les pages suivantes, plusieurs des sous-activités susmentionnées ont été regroupées.

**Tableau 2 - 12 : Ressources financières et humaines, Sciences, 2005-2008**

<b>Ressources financières (en millions de dollars)</b>	<b>2005-2006</b>	<b>2006-2007</b>	<b>2007-2008</b>
Évaluer les impacts du développement sur les écosystèmes aquatiques	21,5	21,2	20,1
Évaluer les écosystèmes aquatiques et appuyer la gestion intégrée des océans; cartographier le plancher océanique; assurer la gestion intégrée des données scientifiques	8,6	8,6	8,6
Déterminer le rôle des océans dans le climat mondial; évaluer l'impact de la variabilité du climat	12,5	12,5	12,6
Autres programmes et services	3,8	3,8	3,8
<b>Sous-total</b>	<b>46,4</b>	<b>46,1</b>	<b>45,1</b>
Facilitateurs de programme	12,7	12,7	12,9
<b>Total</b>	<b>59,1</b>	<b>58,8</b>	<b>58,0</b>

<b>Ressources humaines (n<sup>bre</sup> d'ETP)</b>	<b>2005-2006</b>	<b>2006-2007</b>	<b>2007-2008</b>
Sciences	459	459	459
Facilitateurs de programme	88	87	90
<b>Total</b>	<b>547</b>	<b>546</b>	<b>549</b>

**Sous-activité de programme : Évaluer les impacts du développement sur les écosystèmes aquatiques**

**Description** : Donner des conseils scientifiques sur les impacts potentiels, les mesures d'atténuation, les risques et les règlements qui confèrent des pouvoirs relatifs à la gestion de l'habitat en vertu de la *Loi sur les pêches*, la Politique de gestion de l'habitat du poisson, la *Loi sur les espèces en péril*, la *Loi sur les océans*, la *Loi sur la protection des eaux navigables* et la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*.

**Résultats attendus** : Prestation de conseils scientifiques éclairés sur les impacts potentiels, les mesures d'atténuation et les risques associés aux activités de développement, sur les produits chimiques toxiques et les contaminants, et sur les écosystèmes aquatiques afin d'aider le Ministère à s'acquitter de ses responsabilités réglementaires.

**Plans pour 2005-2008**

**Plan n°1** : Donner des conseils sur l'élaboration d'un cadre de gestion des risques pour la gestion de l'habitat du poisson, notamment sur la quantification de la gravité des effets sur l'habitat et de sa vulnérabilité, ainsi que sur le cheminement des effets d'un certain nombre d'activités qui pourraient avoir une incidence sur l'habitat du poisson.

**Plan n°2** : Établir une chaire de recherche universitaire dans le domaine de la gestion des risques liés à la gestion de l'habitat.

**Plan n°3** : Continuer de travailler avec des partenaires de la communauté scientifique qui étudie les milieux marins et d'eau douce afin de mieux comprendre les effets potentiels de l'activité industrielle sur les écosystèmes aquatiques ainsi que l'efficacité des mesures d'atténuation connexes.

**Sous-activité de programme : Évaluer les impacts du développement sur les écosystèmes aquatiques; cartographier le plancher océanique; assurer la gestion intégrée des données scientifiques**

**Description** : Fournir des conseils, de l'information et des services de gestion de données pour appuyer la gestion intégrée des espaces océaniques.

**Résultats attendus** : Une gestion des océans documentée par des activités scientifiques axées sur l'écosystème et une gestion intégrée des données multidisciplinaires.

**Plans pour 2005-2008**

**Plan n°1** : Aider à identifier les zones importantes sur les plans écologique et biologique, et préparer des rapports d'examen de l'écosystème.

**Plan n°2** : Améliorer la gestion des données afin de faciliter l'utilisation efficace des données historiques et la conservation des bases de données actuelles et archivées.

**Plan n°3** : Continuer de mettre sur pied des équipes d'experts scientifiques multidisciplinaires afin de répondre aux exigences associées à l'approche écosystémique.

**Sous-activité de programme : Déterminer le rôle des océans dans le climat mondial; évaluer l'impact de la variabilité du climat sur les écosystèmes aquatiques**

**Description** : Effectuer des recherches et un suivi qui permettront de prévoir les réactions des océans aux changements climatiques, et évaluer les impacts potentiels sur le milieu marin, les écosystèmes, les poissons et les mammifères.

**Résultats attendus** : Meilleure compréhension du rôle des océans dans le climat mondial, ainsi que des stratégies d'atténuation et d'adaptation pour la gestion des écosystèmes aquatiques en période de variabilité et de changements climatiques.

**Plans pour 2005-2008**

**Plan n°1** : Continuer de participer à des programmes de recherche coordonnée à l'échelle nationale et internationale qui fournissent des données précieuses sur le rôle de l'océan Arctique et des autres océans dans le climat, ainsi que sur les conséquences de la variabilité et des changements climatiques sur les écosystèmes aquatiques.

**Plan n°2** : Élaborer des modèles de couplage océan-atmosphère-glace et des modèles climatiques qui intègrent des sous-modèles biologiques.

**Autres programmes et services**

- Contribuer à la gestion des sciences au sein du MPO et du gouvernement du Canada.



## **Section 3 : Information supplémentaire**

### **Dans cette section :**

<i>Dépenses et équivalents temps plein prévus par le Ministère</i>	<i>Page 44</i>
<i>Programme par activité 2005-2006</i>	<i>Page 47</i>
<i>Postes votés et législatifs dans le budget principal</i>	<i>Page 47</i>
<i>Coût net du programme pour l'exercice 2005-2006</i>	<i>Page 48</i>
<i>Sommaire des dépenses en immobilisations par activité de programme</i>	<i>Page 48</i>
<i>Sources des recettes disponibles et non disponibles</i>	<i>Page 49</i>
<i>Besoins en ressources par direction ou par secteur</i>	<i>Page 51</i>
<i>Frais d'utilisation externe</i>	<i>Page 51</i>
<i>Principales initiatives réglementaires</i>	<i>Page 52</i>
<i>Renseignements sur les dépenses liées aux grands projets d'immobilisation par activité de programme</i>	<i>Page 53</i>
<i>Programmes de paiements de transfert</i>	<i>Page 54</i>
<i>Diversification des modes de prestation des services</i>	<i>Page 54</i>
<i>Initiatives horizontales</i>	<i>Page 54</i>

## Dépenses et équivalents temps plein prévus par le Ministère

Le Tableau 3 - 1 présente les prévisions de dépenses pour 2004-2005 ainsi que les dépenses prévues pour 2005-2006, 2006-2007 et 2007-2008.

La première colonne donne les prévisions de dépenses pour 2004-2005. Le budget principal des dépenses a été rajusté afin de tenir compte du budget supplémentaire des dépenses et des rajustements connexes. Les autres rajustements liés aux aéroglisseurs et au Système d'identification automatique visent à indiquer que les dépenses ont été moins importantes que prévu en 2004-2005. Ces montants ont été inclus dans les dépenses prévues pour 2005-2006. Ils seront donc déduits des prévisions de dépenses pour 2004-2005.

Les trois dernières colonnes présentent les dépenses prévues pour les trois années de planification. Ces prévisions sont fondées sur le budget principal des dépenses et sont rajustées en fonction du rajustement du Conseil du Trésor, qui consiste en un report de fonds pour dépenses en immobilisations de 2004-2005 à 2005-2006. Le Ministère a reçu l'autorisation de transférer en 2005-2006 les fonds destinés à des projets d'immobilisations qui n'ont pas été réalisés comme prévu en 2004-2005. La diminution des niveaux de référence de 2005-2006 à 2007-2008 est attribuable à la fin des programmes financés temporairement.

**Tableau 3 - 1 : Dépenses et équivalents temps plein prévus par le Ministère**

<i>(En millions de dollars)</i>	<b>Prévisions de dépenses 2004-2005</b>	<b>Dépenses prévues 2005-2006</b>	<b>Dépenses prévues 2006-2007</b>	<b>Dépenses prévues 2007-2008</b>
Garde côtière canadienne	678,1	<b>647,1</b>	639,5	631,0
Ports pour petits bateaux	108,9	<b>102,1</b>	102,2	77,7
Sciences - Voies navigables sécuritaires et accessibles	47,3	<b>46,6</b>	46,9	46,5
Gestion des pêches	357,0	<b>368,0</b>	307,2	308,8
Aquaculture	—	<b>5,1</b>	5,0	5,3
Sciences - Pêches et aquaculture durables	180,1	<b>174,5</b>	169,3	161,2
Gestion des océans	22,2	<b>21,6</b>	21,9	21,9
Gestion de l'habitat	64,9	<b>66,3</b>	66,1	63,2
Sciences - Écosystèmes aquatiques sains et productifs	59,5	<b>58,9</b>	58,8	58,0
<b>Budgétaire du Budget des dépenses principal (brut)</b>	<b>1 518,0</b>	<b>1 490,2</b>	1 416,9	1 373,6
Non budgétaire du budget des dépenses principal (brut)	—	—	—	—
Moins : recettes disponibles	(47,2)	<b>(50,1)</b>	(50,1)	(50,1)
<b>Total du Budget des dépenses principal</b>	<b>1 470,8</b>	<b>1 440,1</b>	1 366,8	1 323,5

*Rajustements<sup>1</sup>*

### **Budget supplémentaire des dépenses 2004-2005 (A) :**

Report du budget de fonctionnement	28,6	—	—	—
Paiements aux Premières nations dans le cadre d'un programme d'achat de permis de pêche, de navires et d'engins de pêche pour leur donner accès aux pêches dans l'Atlantique	23,5	—	—	—
Initiatives de sécurité publique (sécurité maritime, initiative Frontière intelligente, Politique de sécurité nationale)	18,7	—	—	—
Activités d'atténuation de l'impact de la surpêche internationale dans l'océan Atlantique	11,3	—	—	—
Conception, prestation et mise en œuvre continues d'un programme visant à aider les groupes autochtones à gérer les pêches et les ressources océaniques	7,9	—	—	—
Projet de gazoduc dans les Territoires du Nord-Ouest (Secrétariat du projet de gazoduc dans le Nord)	3,2	—	—	—
Transferts aux organisations responsables de la recherche, du développement, de la gestion et de la promotion des questions relatives aux pêches et aux océans	2,4	—	—	—

<i>(En millions de dollars)</i>	<b>Prévisions de dépenses 2004-2005</b>	<b>Dépenses prévues 2005-2006</b>	<b>Dépenses prévues 2006-2007</b>	<b>Dépenses prévues 2007-2008</b>
Évaluation, gestion et restauration des sites contaminés fédéraux	1,3	—	—	—
Réinvestissement des profits des ventes de biens immobiliers afin de respecter les nouvelles normes liées à la sécurité, à la sûreté et à l'environnement	1,3	—	—	—
Réinvestissement des redevances liées à la propriété intellectuelle	0,6	—	—	—
Dépenses en immobilisations pour la construction des installations de Bella Bella en Colombie-Britannique	0,3	—	—	—
Ratification d'un cadre juridique détaillé pour la réglementation de l'ensemble de l'espace océanique, de ses utilisations et de ses ressources (Convention des Nations Unies sur le droit de la mer)	0,3	—	—	—
Ressources supplémentaires pour la négociation fédérale d'une entente-cadre avec les Mi'kmaq et les Malécites de l'Î.-P.-É. et du Québec, et pour les négociations préliminaires sur les traités d'application progressive	0,2	—	—	—
Réduction des gaz à effet de serre dans le cadre du Plan d'action sur le changement climatique du Canada	0,2	—	—	—
Mise en œuvre continue des accords sur les revendications territoriales des Inuvialuits	0,1	—	—	—
Projets liés au développement et à l'application de la biotechnologie (Stratégie canadienne en matière de biotechnologie)	0,1	—	—	—
Financement provisoire à la suite du jugement RV Powley de la Cour suprême afin d'appuyer la recherche, les discussions multilatérales et le renforcement des capacités des organisations métisses	0,1	—	—	—
Création de communautés de langue officielle en situation minoritaire (Partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle)	0,1	—	—	—
Moins : Autorisations de dépenser à même le crédit	(2,9)	—	—	—
Moins : Autorisations de dépenser liées à l'initiative de réaffectation des fonds à l'échelle du gouvernement	(13,0)	—	—	—
<b>Total – Budget supplémentaire des dépenses 2004-2005 (A)</b>	<b>84,3</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>Budget supplémentaire des dépenses 2004-2005 (B)</b>				
Réinvestissement des recettes obtenues à la suite de la vente ou du transfert de biens immobiliers	1,5	—	—	—
Programme d'accès aux pêches	1,0	—	—	—
Services nécessaires pour gérer, utiliser et entretenir la flotte d'hélicoptères de la Garde côtière canadienne	0,8	—	—	—
Aider la Garde côtière auxiliaire à fournir des services bénévoles de recherche et de sauvetage et à faire la promotion de la sécurité nautique grâce à des activités de prévention des incidents et de sensibilisation	0,4	—	—	—
Aider les organisations responsables de la recherche, du développement, de la gestion et de la promotion des questions relatives aux pêches et aux océans	0,2	—	—	—
Programme de publicité du gouvernement	0,2	—	—	—
Création de communautés de langue officielle en situation minoritaire (Partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle)	0,2	—	—	—
Rajustement des paiements tenant lieu d'impôt provenant du transfert de la garde des biens immobiliers à Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	0,1	—	—	—
Initiatives visant à appuyer la mise en œuvre d'une infrastructure électronique commune et d'une stratégie de prestation de services à modes multiples (gouvernement en direct)	0,1	—	—	—

<i>(En millions de dollars)</i>	<b>Prévisions de dépenses 2004-2005</b>	<b>Dépenses prévues 2005-2006</b>	<b>Dépenses prévues 2006-2007</b>	<b>Dépenses prévues 2007-2008</b>
Moins : Autorisations de dépenser à même le crédit	(4,5)	—	—	—
<i>Sous-total – Budget supplémentaire des dépenses – 2004-2005 (B)</i>	—	—	—	—
Décret en conseil – Transfert de certains éléments de la Direction générale des programmes maritimes du ministère des Pêches et des Océans au ministère des Transports	(20,3)	—	—	—
<b>Total – Budget supplémentaire des dépenses (B)</b>	<b>(20,3)</b>	—	—	—
<b>Autres rajustements des prévisions de dépenses pour 2004-2005</b>		—	—	—
Redéfinition – aéroglisseur pour le Québec	(11,0)	—	—	—
Redéfinition – Système d'identification automatique	(2,0)	—	—	—
<b>Total – Autres rajustements des prévisions de dépenses pour 2004-2005</b>	<b>(13,0)</b>	—	—	—
<b>Rajustements des dépenses prévues du SCT pour ces années:</b>				
Reports de dépenses en immobilisations	(5,0)	<b>5,0</b>	—	—
<i>Total des rajustements</i>	46,0	<b>5,0</b>	—	—
<b>Total – dépenses prévues<sup>2</sup></b>	<b>1 516,8</b>	<b>1 445,1</b>	1 366,8	1 323,5
Moins : revenu non disponible	(51,7)	<b>(50,8)</b>	(50,8)	(50,6)
Plus : Coûts des services fournis sans frais	91,9	<b>93,1</b>	93,5	90,9
<b>Coût net du programme</b>	<b>1 557,0</b>	<b>1 487,4</b>	1 409,5	1 363,8
<b>Équivalents temps plein</b>	<b>10 159</b>	<b>10 256</b>	<b>10 244</b>	<b>10 235</b>

#### **Annonces du Budget fédéral de 2005**

Nouveaux investissements dans les programmes et les initiatives du Ministère <sup>3</sup>	—	<b>72,2</b>	<b>62,2</b>	<b>75,0</b>
Comité d'examen des dépenses – Économies et réductions <sup>4</sup>	—	<b>(20,9)</b>	<b>(20,8)</b>	<b>(34,7)</b>
<b>Total révisé des dépenses prévues</b>	<b>1 516,8</b>	<b>1 496,4</b>	<b>1 408,2</b>	<b>1 363,8</b>

<sup>1</sup> Les rajustements ont été apportés pour tenir compte des autorisations obtenues depuis la mise à jour annuelle des niveaux de référence (MJANR),

<sup>2</sup> Les données financières présentées dans ce rapport correspondront au total des dépenses prévues (c.-à-d. avant les annonces du Budget de 2005)

<sup>3</sup> Ces montants tiennent compte des modifications apportées aux dépenses de programme prévues pour la prochaine période de planification par suite des annonces du Budget de 2005.

<sup>4</sup> Tient compte des réductions des dépenses prévues qui ont fait suite à l'exercice du Comité d'examen des dépenses et i ont été annoncées dans le Budget de 2005 – d'autres renseignements seront fournis dans le prochain budget supplémentaire des dépenses,

## Programme par activité 2005-2006

Le tableau 3 - 2 présente le Budget principal des dépenses par activité de programme et par crédit, qui comprend une affectation pour dépenses de facilitation.

La colonne indiquant le rajustement des dépenses prévues de 5 millions de dollars correspond aux reports de dépenses en immobilisations. Comme il a été expliqué plus haut, dans les Dépenses et équivalents temps plein prévus par le Ministère, certains projets d'immobilisations n'ont pas été concrétisés comme prévu au cours de l'exercice 2004-2005 et, par conséquent, les ressources financières associées ont été reportées à l'exercice 2005-2006.

**Tableau 3 - 2 : Programme par activité, 2005-2006**

(En millions de dollars)	Fonctionnement	Immobilisations	Subventions et contributions	Moins : recettes disponibles	Non-budgétaire	Budget principal : total	Rajustement*	Dépenses prévues totales
<b>Voies navigables sécuritaires et accessibles</b>								
Garde côtière canadienne	512,4	130,1	4,6	(50,1)	—	597,0	2,3	<b>599,3</b>
Ports pour petits bateaux	77,0	24,6	0,5	—	—	102,1	0,3	<b>102,4</b>
Sciences	44,9	1,5	0,2	—	—	46,6	0,2	<b>46,8</b>
<b>Pêches et aquaculture durables</b>								
Gestion des pêches	246,2	8,4	113,4	—	—	368,0	1,0	<b>369,0</b>
Aquaculture	4,9	0,2	—	—	—	5,1	—	<b>5,1</b>
Sciences	168,2	5,7	0,6	—	—	174,5	0,7	<b>175,2</b>
<b>Des écosystèmes aquatiques sains et productifs</b>								
Gestion des océans	20,8	0,7	0,1	—	—	21,6	0,1	<b>21,7</b>
Gestion de l'habitat	64,1	2,2	—	—	—	66,3	0,2	<b>66,5</b>
Sciences	56,6	1,9	0,4	—	—	58,9	0,2	<b>59,1</b>
<b>Dépenses prévues totales</b>	<b>1 195,1</b>	<b>175,3</b>	<b>119,8</b>	<b>(50,1)</b>	<b>—</b>	<b>1 440,1</b>	<b>5,0</b>	<b>1 445,1</b>

\* Les rajustements visent à intégrer les dépenses prévues non comprises dans le Budget des dépenses principal.

## Postes votés et législatifs dans le Budget des dépenses principal

Il y a réduction nette de 30,7 millions de dollars entre le Budget des dépenses principal de 2005-2006 et celui de 2004-2005. Cette réduction s'explique comme suit :

- Une réduction attribuable à la conclusion de l'initiative de financement pour la remise en état d'immobilisations dans le cadre de l'initiative des réparations d'urgence (42 millions de dollars), au transfert des programmes maritimes à Transports Canada (21,1 millions de dollars), à l'initiative de réaffectation d'un milliard de dollars à l'échelle de l'administration fédérale (14,2 millions de dollars), à un rajustement au régime d'avantages sociaux des employés (8,2 millions de dollars) et à d'autres réductions d'ordre mineur (4,3 millions de dollars).
- Les réductions précitées ont été en partie amorties par une augmentation des ressources financières reliées à une présence en vue d'assurer la sécurité maritime (15 millions de dollars), par une augmentation des ressources liées au nouveau Cadre sur les programmes autochtones, (13,5 millions de dollars) par une augmentation liée aux programmes de sécurité en milieu marin (13,4 millions de dollars), par une augmentation des coûts associés à la négociation de conventions collectives (6,4 millions de dollars), à une augmentation associée à l'aménagement du pipe-line du Nord, une augmentation associée au plan d'action accéléré pour l'assainissement des lieux contaminés de compétence fédérale (2,6 millions de dollars) et par d'autres augmentations mineures (5,3 millions de dollars).

**Tableau 3 - 3 : Postes votés et législatifs dans le Budget des dépenses principal, 2005-2006**

<i>(En millions de dollars) Libellé du crédit/</i>		<i>Budget principal</i>	<i>Budget principal</i>
<i>Poste voté</i>	<i>légal</i>	<i>courant</i>	<i>précédent</i>
<i>/législatif</i>			
1	Dépenses de fonctionnement	<b>1 029,4</b>	1 034,4
5	Dépenses en immobilisations	<b>175,3</b>	206,8
10	Subventions et contributions	<b>119,8</b>	107,5
(L)	Traitement et allocation pour usage d'une automobile – ministre des Pêches et des Océans	<b>0,1</b>	0,1
(L)	Contribution aux régimes d'avantage sociaux des employés	<b>115,5</b>	122,0
<b>Total – Pêches et Océans</b>		<b>1 440,1</b>	1 470,8

### **Coût net des programmes pour l'exercice 2005-2006**

Le tableau 3 - 4 indique le coût net des activités du Ministère. Le Ministère reçoit des services de locaux de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, des services juridiques du ministère de la Justice et une garantie de protection en vertu du régime d'indemnisation des accidents du travail de Développement social Canada. De plus, le Secrétariat du Conseil du Trésor paie la part de l'employeur des primes d'assurance des employés. Ces services reçus sans frais sont ajoutés aux dépenses nettes prévues pour l'année, dont on déduit les recettes non disponibles prévues pour obtenir le coût net des programmes.

**Tableau 3 - 4 : Coût net des programmes pour 2005-2006**

<i>(En millions de dollars)</i>	<b>2005-2006</b>
<b>Dépenses nettes prévues</b>	<b>1 445,1</b>
<i>Plus : services reçus sans frais</i>	
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	41,4
Contributions de l'employeur aux primes du régime d'assurance des employés et dépenses payées par le Secrétariat du Conseil du Trésor	46,1
Indemnisation des victimes d'accidents du travail assurées par Développement social Canada	1,5
Traitements et dépenses connexes liés aux services juridiques fournis par le ministère de la Justice du Canada	4,1
<b>Total des services reçus sans frais</b>	<b>93,1</b>
<i>Moins : recettes non disponibles</i>	<i>(50,8)</i>
<b>Coût net des programmes pour l'exercice 2005-2006</b>	<b>1 487,4</b>

### **Sommaire des dépenses en immobilisations par activité de programme**

Le tableau des dépenses en immobilisations indique le total des prévisions de dépenses liées aux grandes immobilisations pour 2004-2005. On y indique également les dépenses prévues pour les grandes immobilisations par activité de programme pour les trois exercices à venir. Les chiffres présentés pour 2004-2005 englobent tous les rajustements financiers en cours d'exercice, comme les réaffectations et les reports qui ont occasionné une réduction du budget des grandes immobilisations pour 2004-2005, lequel a été ramené de 210,3 millions de dollars à 189,4 millions de dollars.

La réduction des dépenses en immobilisations prévues pour 2004-2005 à 2005-2006 est surtout attribuable à la conclusion de l'initiative de financement du remplacement de l'équipement (42 millions de dollars en 2004-2005) affecté annuellement au ministère des Pêches et des Océans (191 millions de dollars sur une période de cinq ans de 2000-2001 à 2004-2005). Le financement pour le remplacement de l'équipement a été fourni pour mettre un frein à la dégradation des biens du Ministère et les remettre en état.

Toutefois, les dépenses prévues pour les grandes immobilisations en 2005-2006 ont été accrues de l'enveloppe budgétaire initiale de 153,6 millions de dollars au niveau courant de 180,3 millions de dollars, par suite des réaffectations et des reports de dépenses en immobilisations mentionnés ci-dessus. Les allocations budgétaires pour les grandes immobilisations en 2005-2006 ont été accrues selon les rajustements financiers suivants : une réaffectation de 10,6 millions de dollars de l'enveloppe budgétaire des grandes immobilisations des exercices 2002-2003, 2003-2004 et 2004-2005 en vue de l'achat d'un aéroglisseur (Garde côtière canadienne) pour la région du Québec, un apport de 12 millions de dollars pour la création d'un système d'identification automatique, dans le cadre d'une initiative fédérale pour améliorer la sécurité en milieu maritime et un report de dépenses en immobilisations de 5 millions de dollars de l'exercice 2004-2005 à 2005-2006. Le budget pour 2005-2006 doit alors être réduit de 0,9 millions de dollars par suite d'un transfert à Transports Canada.

Les dépenses prévues pour 2006-2007 sont également accrues par rapport aux allocations budgétaires initiales pour les grandes immobilisations qui étaient de 153,6 millions de dollars, par suite du maintien du financement réaffecté de 4,8 millions de dollars pour le projet d'aéroglisseur de la région du Québec et du maintien d'une somme de 7 millions de dollars pour financer l'initiative fédérale liée au système d'identification automatique.

**Tableau 3 - 5 : Sommaire des dépenses en immobilisations par activité de programme**

<i>(En millions de dollars)</i>	<i>Prévisions de dépenses, 2004-2005</i>	<i>Dépenses prévues, 2005-2006</i>	<i>Dépenses prévues, 2006-2007</i>	<i>Dépenses prévues, 2007-2008</i>
<b><i>Voies navigables sécuritaires et accessible</i></b>				
Garde côtière canadienne	129,0	<b>132,4</b>	118,7	107,4
Ports pour petits bateaux	30,8	<b>24,9</b>	24,6	23,9
Sciences	2,7	<b>1,7</b>	1,7	1,7
<b><i>Pêches et aquaculture durables</i></b>				
Gestion des pêches	11,7	<b>9,4</b>	8,9	9,4
Aquaculture	—	<b>0,2</b>	0,2	0,2
Sciences	8,3	<b>6,4</b>	6,1	5,8
<b><i>Des écosystèmes aquatiques sains et productifs</i></b>				
Gestion des océans	1,0	<b>0,8</b>	0,8	0,8
Gestion de l'habitat	3,0	<b>2,4</b>	2,3	2,3
Sciences	2,9	<b>2,1</b>	2,1	2,1
<b>Total</b>	<b>189,4</b>	<b>180,3</b>	<b>165,4</b>	<b>153,6</b>

### **Sources des recettes disponibles et non disponibles**

Le tableau 3 - 6 présente les prévisions de recettes pour 2004-2005 et les recettes prévues pour les trois années de planification par activité de programme.

Les recettes disponibles sont des fonds perçus pour le recouvrement des coûts des services. Ils sont surtout recouverts par la Garde côtière canadienne pour les services de navigation maritime, les services de déglçage et la gestion du programme de dragage d'entretien du

chenal maritime du Saint-Laurent, pour le compte de l'industrie. Le Ministère est autorisé à affecter les sommes reçues comme des recettes disponibles.

Les recettes non disponibles sont des fonds perçus pour les permis de pêche, les cartes hydrographiques et d'autres produits et services ministériels. Le Ministère n'est pas autorisé à réaffecter ces recettes.

**Tableau 3 - 6 : Sources des recettes disponibles et non disponibles**

<i>(En millions de dollars)</i>	<b>Recettes disponibles*</b>			
	<b>Prévision de recettes-2004-2005</b>	<b>Recettes prévues-2005-2006</b>	<b>Recettes prévues-2006-2007</b>	<b>Recettes prévues-2007-2008</b>
<b>Garde côtière canadienne</b>				
Droits de tonnage pour les services de dragage d'entretien dans le chenal maritime du Saint-Laurent	1,5	<b>4,6</b>	4,6	4,6
Droits des services de navigation maritime	27,8	<b>27,8</b>	27,8	27,8
Droits pour les services de radio de la Garde côtière	0,1	<b>0,1</b>	0,1	0,1
Déductions des employés pour le logement	0,1	<b>0,1</b>	0,1	0,1
Droits des services de déglacement	13,8	<b>13,8</b>	13,8	13,8
Collège de la Garde côtière canadienne	3,7	<b>3,7</b>	3,7	3,7
<b>Total – recettes disponibles</b>	<b>47,0</b>	<b>50,1</b>	<b>50,1</b>	<b>50,1</b>

<i>(En millions de dollars)</i>	<b>Recettes non disponibles*</b>			
	<b>Prévision de recettes-2004-2005</b>	<b>Recettes prévues-2005-2006**</b>	<b>Recettes prévues-2006-2007**</b>	<b>Recettes prévues-2007-2008**</b>
<b>Garde côtière canadienne</b>				
Services d'aides à la navigation dans le chenal profond entre Montréal et le Lac Érié	0,2	<b>0,2</b>	0,2	0,2
Location de terrains, d'immeubles et d'équipement	0,2	<b>0,2</b>	0,2	0,2
	<b>0,4</b>	<b>0,4</b>	<b>0,4</b>	<b>0,4</b>
<b>Ports pour petits bateaux</b>				
Recettes des Ports pour petits bateaux	<b>1,6</b>	<b>1,4</b>	<b>1,4</b>	<b>1,1</b>
<b>Sciences – Voies navigables sécuritaires et accessibles</b>				
Vente de cartes et de publications	2,2	<b>2,1</b>	2,0	2,0
Permis de transfert de technologie	0,5	<b>0,5</b>	0,5	0,5
	<b>2,7</b>	<b>2,6</b>	<b>2,5</b>	<b>2,5</b>
<b>Gestion des pêches</b>				
Permis de pêche commerciale	46,6	<b>45,9</b>	45,9	45,9
Location de terrains, d'immeubles et d'équipement	0,2	<b>0,3</b>	0,3	0,4
	<b>46,8</b>	<b>46,2</b>	<b>46,2</b>	<b>46,3</b>
<b>Gestion de l'habitat</b>				
Location de terrains, d'immeubles et d'équipement	<b>0,1</b>	<b>0,1</b>	<b>0,2</b>	<b>0,2</b>
<b>Sciences – Des écosystèmes aquatiques sains et productifs</b>				
Permis de transfert de technologie	<b>0,1</b>	<b>0,1</b>	<b>0,1</b>	<b>0,1</b>



<b>Recettes non disponibles*</b>				
<b>(En millions de dollars)</b>	<b>Prévision de recettes-2004-2005</b>	<b>Recettes prévues-2005-2006**</b>	<b>Recettes prévues-2006-2007**</b>	<b>Recettes prévues-2007-2008**</b>
<b>Total – Recettes non disponibles</b>	<b>51,7</b>	<b>50,8</b>	<b>50,8</b>	<b>50,6</b>
<b>Total – Recettes disponibles et non disponibles</b>	<b>98,7</b>	<b>100,9</b>	<b>100,9</b>	<b>100,7</b>

Remarques :

\* Dans le tableau des recettes disponibles, les « recettes prévues » correspondent aux objectifs de recettes, tandis que dans le tableau des recettes non disponibles, elles expriment les prévisions de recettes pour l'exercice en question.

\*\* Ces sommes sont susceptibles d'être révisées en fonction des résultats de l'examen des frais d'utilisation externe.

## **Besoins en ressources par direction ou par secteur**

Le tableau 3 - 7 présente l'ensemble des dépenses prévues en 2005-2006 par activité de programme et par secteur. Les dépenses pour les facilitateurs, bien que réparties entre l'ensemble des activités de programme, sont gérées de façon distincte. Pour plus de précisions sur ces dépenses prévues, consulter la section 4.

**Tableau 3 - 7 : Besoins en ressources par direction ou par secteur – 2005-2006**

	<b>Garde côtière canadienne</b>	<b>Ports pour petits bateaux</b>	<b>Gestion des pêches et de l'aquaculture</b>	<b>Océans et Habitat</b>	<b>Sciences</b>	<b>Facilitateurs de programme</b>	<b>Total</b>
<b>Voies navigables sécuritaires et accessibles</b>							
Garde côtière canadienne	497,9	—	—	—	—	101,4	<b>599,3</b>
Ports pour petits bateaux	—	86,1	—	—	—	16,3	<b>102,4</b>
Sciences	—	—	—	—	36,5	10,3	<b>46,8</b>
<b>Pêches et aquaculture durables</b>							
Gestion des pêches	—	—	313,8	—	—	55,2	<b>369,0</b>
Aquaculture	—	—	4,0	—	—	1,1	<b>5,1</b>
Sciences	—	—	—	—	137,2	38,0	<b>175,2</b>
<b>Des écosystèmes aquatiques sains et productifs</b>							
Gestion des océans	—	—	—	16,9	—	4,8	<b>21,7</b>
Gestion de l'habitat	—	—	—	52,0	—	14,5	<b>66,5</b>
Sciences	—	—	—	—	46,4	12,7	<b>59,1</b>
<b>Dépenses totales prévues</b>							
	<b>497,9</b>	<b>86,1</b>	<b>317,8</b>	<b>68,9</b>	<b>220,1</b>	<b>254,3</b>	<b>1 445,1</b>

## **Frais d'utilisation externe**

En 2005-2006, le ministère des Pêches et des Océans ne prévoit ni instaurer des droits autres que ceux indiqués dans le tableau 3 – 8 ni modifier ces droits, car l'examen des frais d'utilisation externe, qui servira à la formulation de recommandations de principe pour l'avenir de ces frais au Ministère, n'est pas encore achevé.

Cet examen, qui a débuté en 2004-2005, en est actuellement à la phase d'analyse. Il est maintenant assujéti à la *Loi sur les frais d'utilisation* et à la nouvelle politique récemment annoncée par le Conseil du Trésor sur les normes de services pour les frais d'utilisation externe.

Pour plus de renseignements sur cet examen, consulter le *Rapport sur les plans et les priorités* de 2004-2005.

**Tableau 3 - 8 : Droits d'utilisation**

<b>Droits d'utilisation</b>	<b>Catégorie</b>	<b>Autorisation d'établir les droits d'utilisation</b>	<b>Raison de l'introduction ou de la modification des droits</b>	<b>Date d'entrée en vigueur du changement proposé</b>	<b>Processus de consultation et d'examen prévu</b>
Droits des services à la navigation maritime (modification)	Autres biens et services	Article 47 de la <i>Loi sur les océans</i>	Les taux des droits applicables aux bateaux étrangers de passage entre les ports canadiens et américains sur les Grands Lacs seront ramenés au niveau des droits payés par les bateaux canadiens pour assurer la conformité au Traité des eaux limitrophes de 1909.	2005-2006*	Un bulletin d'information a été distribué aux intervenants.  Aucune critique significative quant à cette réduction des droits n'a été formulée.  Aucune autre consultation n'est requise étant donnée que cette modification constitue une réduction des droits.

\* Le ministère des Pêches et des Océans a l'intention d'appliquer le plus tôt possible cette modification aux droits des services à la navigation maritime. Nous ne savons pas pour le moment si cette modification sera en vigueur avant ou après le début de l'exercice 2005-2006, le 1<sup>er</sup> avril 2005. Par conséquent, il est possible que la date d'entrée en vigueur du changement prévu se situe en 2004-2005.

## **Principales initiatives réglementaires**

**Tableau 3 - 9 : Principales initiatives réglementaires**

<b>Législation et réglementation</b>	<b>Résultats prévus</b>
<p><b>Loi sur les pêches</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Élaborations de propositions en vue de réviser les mesures législatives dans le cadre du Renouveau de la gestion des pêches</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Consultations avec les Canadiens pour la préparation de propositions en vue de réviser la <i>Loi sur les pêches</i> et ses règlements</li> </ul>
<p><b>Règlement sur les contraventions</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Ajouter des annexes sur les infractions et les amendes pour tenir compte de différents règlements de pêche en vertu de la <i>Loi sur les contraventions</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Décriminaliser des infractions moins graves à la réglementation sur les pêches et réduire et simplifier les procédures de conformité</li> </ul>
<p><b>Règlement sur les espèces en péril</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Élaboration du règlement et gestion de la liste des espèces aquatiques en vertu de la <i>Loi sur les espèces en péril</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Identification, protection et pérennité des espèces aquatiques menacées et en danger de disparition</li> </ul>
<p><b>Modifications aux règlements de pêche provinciaux et territoriaux</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Améliorer la gestion des pêches et les modes d'application de la réglementation en collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux</li> </ul>

## **Législation et réglementation**

## **Résultats prévus**

### **Règlement de pêche du Nunavut**

- Élaborer un règlement de pêche pour le nouveau territoire du Nunavut

- Réglementer la pêche sur le nouveau territoire en collaboration avec le gouvernement territorial et en conformité avec l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut

### **Zones de protection marine**

- Établissement de zones de protection marine dans les trois océans du Canada

- Conservation et protection des écosystèmes dans des zones distinctes du milieu marin au Canada

### **Règlement sur la protection de la santé des poissons**

- Modifier le règlement en fonction des normes acceptées au niveau international

- Harmoniser le règlement en fonction des normes internationales pour mieux protéger les ressources aquatiques canadiennes

### **Règlement sur les ports de pêche et de plaisance**

- Modifications au règlement pour poursuivre le programme de dessaisissement des ports annoncé en 1995

- Dessaisissement de ports pour petits bateaux

### **Règlement sur les mammifères marins**

- Modifications au règlement pour réglementer les activités d'observation des mammifères marins

- Meilleure protection des mammifères marins et mesures de sécurité accrues pour les humains par la réglementation des activités d'observation des baleines et d'autres mammifères marins

### **Règlement sur l'atténuation des activités sismiques**

- Établir un cadre régissant les activités sismiques dans le milieu marin

- Normes de réglementation régissant les activités sismiques dans le milieu marin en collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi qu'avec les groupes d'intérêts et l'industrie

## **Renseignements sur les dépenses liées aux grands projets d'immobilisation par activité de programme**

Au cours des trois prochaines années, les projets qui suivent auront dépassé ou devraient avoir dépassé les sommes autorisées en vertu de pouvoirs délégués.

### □ 2005-2006

- Acquisition d'un aéroglisseur
- Remplacement de canots de recherche et de sauvetage – phase II
- Système d'identification automatique – financement de mesures de sécurité
- Système national de contrôle des communications – modernisation des services de communication et de trafic maritimes
- Amélioration de la sécurité en GI et TI
- Remplacement de l'infrastructure informatique régionale
- Systèmes pour le milieu de gestion des connaissances électroniques

### □ 2006-2007

- Acquisition d'un aéroglisseur
- Remplacement de canots de recherche et de sauvetage – phase II

- Système d'identification automatique – financement de mesures de sécurité
- Système national de contrôle des communications – modernisation des services de communication et de trafic maritimes
- Amélioration de la sécurité en GI et TI

□ 2007-2008

- Acquisition d'un aéroglisseur
- Remplacement de canots de recherche et de sauvetage – phase II
- Système national de contrôle des communications – modernisation des services de communication et de trafic maritimes
- Initiative de surveillance des pêches
- Amélioration de la sécurité en GI et TI

Pour plus de renseignements à cet égard, consulter le site <http://www.tbs-sct.gc.ca/est-pre/estimF.asp>.

### ***Programmes de paiements de transfert***

Au cours des trois prochaines années, le Ministère gèrera les programmes de paiements de transfert suivants de plus de cinq millions de dollars.

- Le Programme de gestion autochtone des ressources aquatiques et des océans
- La Stratégie relative aux pêches autochtones
- Le Programme d'accès aux pêches

Pour plus de renseignements sur les programmes de paiements de transfert, consulter le site <http://www.tbs-sct.gc.ca/est-pre/estimF.asp>.

### ***Diversification des modes de prestation des services***

Cette initiative représente un aspect organisationnel et structurel de la démarche visant à améliorer le rendement du gouvernement dans la prestation des programmes et des services aux Canadiens. Pour le MPO, il transformera la Garde côtière canadienne en un organisme de service spécial pour améliorer le rendement opérationnel.

Pour plus de renseignements sur cette initiative, consulter le site <http://www.tbs-sct.gc.ca/est-pre/estimF.asp>.

### ***Initiatives horizontales***

Les initiatives horizontales sont des programmes ou des d'initiatives faisant l'objet d'ententes officielles de financement conclues entre des partenaires d'organismes fédéraux différents qui conviennent de collaborer en vue de réalisations communes. Le MPO participe à quatre initiatives menées par d'autres ministères.

Pour plus de renseignements sur ces initiatives, consulter le site <http://www.tbs-sct.gc.ca/est-pre/estimF.asp>.

- ❑ Plan d'action accéléré d'assainissement des sites fédéraux contaminés
- ❑ Confiance accrue du public à l'égard de la réglementation sur les pesticides et meilleur accès aux produits de lutte contre les organismes nuisibles
- ❑ Stratégie canadienne en matière de biotechnologie
- ❑ Mise en œuvre de la *Loi concernant la protection des espèces sauvages en péril au Canada*

## **Section 4 : Autres sujets dignes de mention**

### ***Dans cette section :***

<i>Introduction</i>	<i>Page 57</i>
<i>Priorités du programme de gestion</i>	<i>Page 57</i>
<i>Facilitateurs de programme</i>	<i>Page 58</i>
<i>Budget de 2005</i>	<i>Page 59</i>
<i>Organigramme</i>	<i>Page 63</i>
<i>Personnes-ressources pour plus d'information</i>	<i>Page 64</i>

## **Introduction**

Dans la présente section, on trouvera de l'information sur les priorités du programme de gestion du MPO et sur les fonctions des services intégrés qui appuient l'exécution des plans et priorités du MPO (facilitateurs de programme).

## **Priorités du programme de gestion**

Le MPO a pris des engagements à l'égard de cinq grandes priorités qui diffèrent des priorités stratégiques décrites à la section 2 et qui auront une incidence sur les rouages internes du Ministère. Elles sont conformes à la stratégie pangouvernementale visant à améliorer la gestion de la Fonction publique et de ses programmes. Les priorités décrites ci-dessous ont pour but d'améliorer la gestion des ressources humaines au Ministère, de créer un cadre de gestion, d'améliorer les processus de planification, de renforcer les fonctions de contrôle et d'intégrer la gestion des risques à l'ensemble des activités.

### **Modernisation des ressources humaines**

Pour mener à bien le projet de modernisation des ressources humaines, le Ministère mettra l'accent sur :

- La préparation en vue de la modernisation des RH par des stratégies d'apprentissage et de communication sur ce processus
- L'élaboration et la mise en œuvre d'une planification efficace des ressources humaines, selon le cadre de planification intégré du MPO
- La modernisation des politiques et des processus de dotation
- L'élaboration et la mise en œuvre d'un cadre global et intégré de contrôles et de rapports pour les RH
- L'élaboration et la mise en œuvre de politiques, de méthodes et d'un cadre de contrôle pour les responsabilités liées à l'embauche directe de cadres supérieurs.

### **Cadre de gestion et de responsabilisation (MAF)**

Le Secrétariat du Conseil du Trésor a établi un cadre de gestion et de responsabilisation qui énonce les attentes correspondant aux responsabilités courantes en matière de gestion. Ce cadre comprend 10 éléments essentiels d'une saine gestion, comme les indicateurs et les mesures du rendement. En 2005-2006, le MPO compte répondre à une récente évaluation du SCT des pratiques de gestion du Ministère en apportant les améliorations nécessaires.

[http://www.tbs-sct.gc.ca/index\\_f.asp](http://www.tbs-sct.gc.ca/index_f.asp)



### **Planification intégrée et rapports**

Le Ministère a établi un cadre de planification intégrée pour harmoniser les plans et les processus en matière de stratégie, d'administration, de finances et de ressources humaines. Au cours des trois prochaines années, le MPO intensifiera le processus de mesure du rendement et d'établissement de rapports, puis il l'intégrera aux processus de planification et de production de rapports.

### **Renforcement de la fonction de contrôle**

Au cours de la période visée par le rapport, le Ministère continuera de renforcer la fonction de contrôle et les méthodes d'intendance pour la gestion des ressources financières et matérielles.

### **Gestion intégrée des risques**

Le MPO doit avoir achevé la mise en œuvre de la gestion intégrée des risques d'ici avril 2006. Les quatre documents de base (sur la politique de gestion intégrée des risques, le profil initial des risques administratifs, les lignes directrices initiales sur une gestion intégrée des risques

et le plan de mise en œuvre d'une gestion intégrée des risques) sont maintenant achevés et approuvés. Au cours de l'exercice 2005-2006, six projets pilotes seront menés à terme et la gestion des risques sera assumée à l'essai dans l'ensemble du Ministère.

## **Facilitateurs de programme**

Les facilitateurs de programme sont des fonctions ministérielles qui appuient l'exécution des plans et des priorités du MPO. Au Ministère, les facilitateurs représentent près de 17 p. 100 de l'ensemble des employés. Leur travail s'effectue de façon suivie et présente plusieurs aspects, que ce soit le paiement des factures, la préparation des communiqués ou l'analyse des enjeux stratégiques. Ces employés collaborent avec les responsables des programmes mentionnés à la section 2 en vue de l'exécution des priorités et des initiatives ministérielles et gouvernementales.

Les ressources financières et humaines énumérées ci-dessous ont été réparties parmi les trois réalisations stratégiques et les activités de programme mentionnées à la section 2.

**Tableau 4 - 1 : Ressources financières et humaines, Facilitateurs de programme, 2005-2008**

<b>Ressources financières (en millions de dollars)</b>	<b>2005-2006</b>	<b>2006-2007</b>	<b>2007-2008</b>
Direction administrative	8,0	8,0	8,0
Politique stratégique	19,8	19,8	19,8
Communications	7,0	7,0	7,0
Services juridiques	4,9	4,9	4,9
Ressources humaines	24,1	24,1	24,1
Services intégrés	190,5	189,9	189,9
<b>Total</b>	<b>254,3</b>	<b>253,7</b>	<b>253,7</b>

<b>Ressources humaines (n<sup>bre</sup> d'ETP)</b>	<b>2005-2006</b>	<b>2006-2007</b>	<b>2007-2008</b>
Direction administrative	171	171	171
Politique stratégique	195	195	195
Communications	87	87	87
Services juridiques	22	22	22
Ressources humaines	333	333	333
Services intégrés	948	944	941
<b>Total</b>	<b>1 756</b>	<b>1 752</b>	<b>1 749</b>

### **Description**

**La direction administrative** comprend les bureaux du sous-ministre, des directeurs généraux régionaux, des gestionnaires de secteur, du sous-ministre délégué, du secrétariat administratif et du secrétariat de l'Accès à l'information et de la protection des renseignements personnels. On inclut également la Direction générale de la vérification et de l'évaluation, responsable de la prestation de services de vérification interne et d'évaluation pour le compte du sous-ministre, et le Secrétariat à l'intégrité et à la résolution de conflits, qui veillent à la sensibilisation et à la conformité au Code des valeurs et d'éthique de la fonction publique et s'assurent que les employés du MPO connaissent et utilisent les processus internes leur permettant de déclarer des allégations d'actes fautifs.

**La politique stratégique** appuie le mandat du Ministère et contribue à l'avancement des priorités stratégiques par :

- l'intégration du programme stratégique au sein du MPO et l'établissement de liens avec le programme plus général du gouvernement du Canada;
- l'établissement de l'orientation stratégique du Ministère;



- la réalisation de recherches et d'analyses économiques pour recueillir des données statistiques dans des domaines pertinents pour les décideurs du Ministère et du gouvernement;
- l'analyse des questions stratégiques horizontales et l'élaboration des cadres stratégiques.

**La Direction générale des communications** collabore avec les responsables des programmes et des politiques dans l'ensemble du Ministère afin d'orienter les communications pour les Canadiens selon les objectifs et les priorités du MPO, conformément à la politique du gouvernement du Canada en matière de communications.

**Les services juridiques** fournissent des services et des conseils au Ministère. En outre, ils conçoivent et mettent en œuvre des programmes, et publient des rapports et des documents visant à mieux sensibiliser au droit.

**Les Ressources humaines** fournissent des avis ainsi que des services efficaces et opportuns aux gestionnaires, aux employés et aux syndicats, et dirigent avec ces intervenants la transition vers la modernisation des ressources humaines.

**Les Services intégrés** appuient les programmes du Ministère par l'entremise :

- De la Direction générale des finances et de l'administration, qui élabore, maintient et met en œuvre des systèmes intégrés, des politiques, des méthodes et des services pour permettre l'acquisition et l'intendance efficace des ressources financières et matérielles.
- Des services de gestion des biens immobiliers et de sécurité, dont le mandat consiste à gérer les biens immobiliers du Ministère, à fournir des locaux et des installations spécialisées au personnel responsable des programmes, ainsi qu'à veiller au dessaisissement des biens excédentaires, à l'intendance environnementale et à la prestation de services de sécurité pour les biens et le personnel du Ministère.
- Des services de gestion de l'information et des services techniques, qui fournissent des orientations fonctionnelles et des services opérationnels liés à la gestion et à l'utilisation de l'information et des technologies au MPO.

## Budget de 2005

**Tableau 4 - 2 : Annonces du Budget**

<i>(En millions de dollars)</i>	<b>2005-2006</b>	<b>2006-2007</b>	<b>2007-2008</b>
Plan d'action pour les océans	14,2	14,2	—
Espèces exotiques envahissantes	4,0	4,0	4,0
Programme national sur la santé des animaux aquatiques	7,0	8,0	4,0
Gouvernance internationale des pêches (OPANO)	15,0	15,0	15,0
Fonds de dotation pour le saumon de l'Atlantique	30,0	—	—
Achat/exploitation/entretien des navires de la GCC	2,0	21,0	52,0
<b>Total</b>	<b>72,2</b>	<b>62,2</b>	<b>75,0</b>

On ne disposait pas de renseignements précis sur les mesures budgétaires annoncées au moment de l'impression du présent rapport. Les mesures visent une période de cinq ans et s'élèvent à 455,8 millions de dollars. Ce tableau ne représente que les trois premières années.

**Tableau 4 - 3 : Annonces concernant l'Examen des dépenses**

<i>(En millions de dollars)</i>	<b>2005-2006</b>	<b>2006-2007</b>	<b>2007-2008</b>
Pollution et surveillance des glaces	1,0	1,0	1,0
Création de centres d'excellence (CE) pour la prestation du programme de Sciences	0,3	0,6	1,0
Élimination du Programme national de stages pour les jeunes en sciences et en technologie	1,0	1,0	1,0
Initiative de l'après-Marshall	10,0	—	—
Réorientation du suivi et de l'étude des écosystèmes marins	0,4	2,0	2,0
Programme des observateurs en mer	—	—	2,0
Modernisation des aides maritimes	2,5	7,0	10,0
Rationalisation des hélicoptères	0,2	0,7	0,7
Programme de recherches en mer	—	1,5	3,0
Initiative de modernisation de l'Habitat	2,3	3,8	7,0
Identification des engins de pêche, étiquettes de casiers et journaux de bord	—	—	0,5
Réorientation des sciences halieutiques et de l'évaluation des stocks	—	1,2	4,5
Programme de recherche sur les produits chimiques toxiques	1,0	2,0	2,0
Économies prévues sur les achats	2,2	—	—
<b>Total</b>	<b>20,9</b>	<b>20,8</b>	<b>34,7</b>

***Pollution et surveillance des glaces***

Fusionner les patrouilles aériennes de surveillance de la pollution de Transports Canada avec le programme de reconnaissance aérienne des glaces du MPO.

***Création de centres d'excellence (CE) pour la prestation du programme des sciences***

La création de centres d'excellence (CE) pour l'application du programme des sciences réduira la nécessité pour chacun des centres d'assurer l'ensemble des fonctions du programme des sciences. Les CE (tant matériels que virtuels) devraient accroître la collaboration au sein du programme des sciences ainsi qu'avec les universités et l'industrie, grâce à la centralisation des connaissances scientifiques spécialisées du MPO.

***Élimination du Programme national de stages pour les jeunes en sciences et en technologie***

Les objectifs du programme seront mieux atteints par le truchement d'autres programmes d'emploi pour étudiants tels que le Programme fédéral d'expérience de travail étudiant, les programmes coop et les autres programmes conçus pour offrir une expérience de travail aux jeunes.

***Initiative de l'après-Marshall***

L'évaluation montre que l'on peut effectuer une réduction de cet ordre dans les dépenses sans compromettre les objectifs du programme.

***Réorientation du suivi et de l'étude des écosystèmes marins***

Consacrer les ressources disponibles aux travaux scientifiques à l'appui du Plan d'action pour les océans (PAO) et d'autres priorités clés.

***Programme des observateurs en mer***

Le Programme des observateurs en mer est une initiative à frais partagés (2/3 de l'industrie, 1/3 du MPO) qui consiste à placer des observateurs accrédités à bord des bateaux de pêche

pour faire rapport sur leurs activités. La responsabilité des observateurs sera transférée progressivement à l'industrie. Le Ministère consacrera 1 million de dollars à la surveillance et à la supervision du programme, alors qu'il amorce un virage vers l'établissement de normes et l'accréditation des fournisseurs de services.

### **Modernisation des aides maritimes**

La Modernisation des aides à la navigation (MAN) sert à établir la bonne combinaison d'aides classiques (par ex. aides à la navigation) et électroniques (par ex. système de positionnement mondial, radar, etc.) pour naviguer. Environ 29 % des 17 300 aides à la navigation font l'objet de contrats. L'objectif de la MAN est de porter cette proportion à 50 % d'ici mars 2007. Les cornes de brume et les phares seront maintenus.

### **Rationalisation des hélicoptères**

Retirer au moins 5 des plus vieux hélicoptères de la flotte actuelle, qui en compte 27, afin de réduire les frais généraux et d'accroître le nombre d'heures de vol des 22 hélicoptères restants qui suffisent à la tâche.

### **Programme de recherches en mer**

Le fait de réorienter le programme scientifique et de recibler les activités de surveillance des stocks permettra de consolider la collecte de données scientifiques et de céder une plateforme de la Garde côtière canadienne. Ainsi, le nombre de chalutiers de recherche sur les pêches passera de 3 à 2.

### **Initiative de modernisation de l'Habitat**

Modernisation de la conformité et de l'application des règlements concernant l'habitat - Le fait que des agents des pêches armés assurent l'application du règlement sur la protection de l'habitat du poisson et la prestation d'autres programmes est jugé excessif dans de nombreuses circonstances. Grâce à la modernisation du programme de l'habitat et à un accent accru sur l'éducation, l'intendance et la surveillance, il devrait être peu fréquent de devoir recourir à des actions coercitives. Ces changements permettront de réaliser les objectifs du programme à moindre coût.

Cadre national de gestion des risques pour l'habitat - Moderniser le programme de gestion des habitats, qui comprendra un cadre de gestion des risques explicite fondé sur des données scientifiques. Désormais, l'accent passera des activités qui ont des répercussions limitées et évitables sur l'habitat du poisson (par ex. l'entretien habituel des ponts et des ponceaux) aux activités à risques élevés (par ex. grands travaux de construction ou de dérivation).

### **Identification des engins de pêche, étiquettes de casiers et journaux de bord**

L'industrie cessera de recevoir gratuitement des étiquettes de casiers de pêche et des journaux de bord. Cette mesure uniformisera l'approche utilisée dans toute l'industrie.

### **Réorientation des sciences halieutiques et de l'évaluation des stocks**

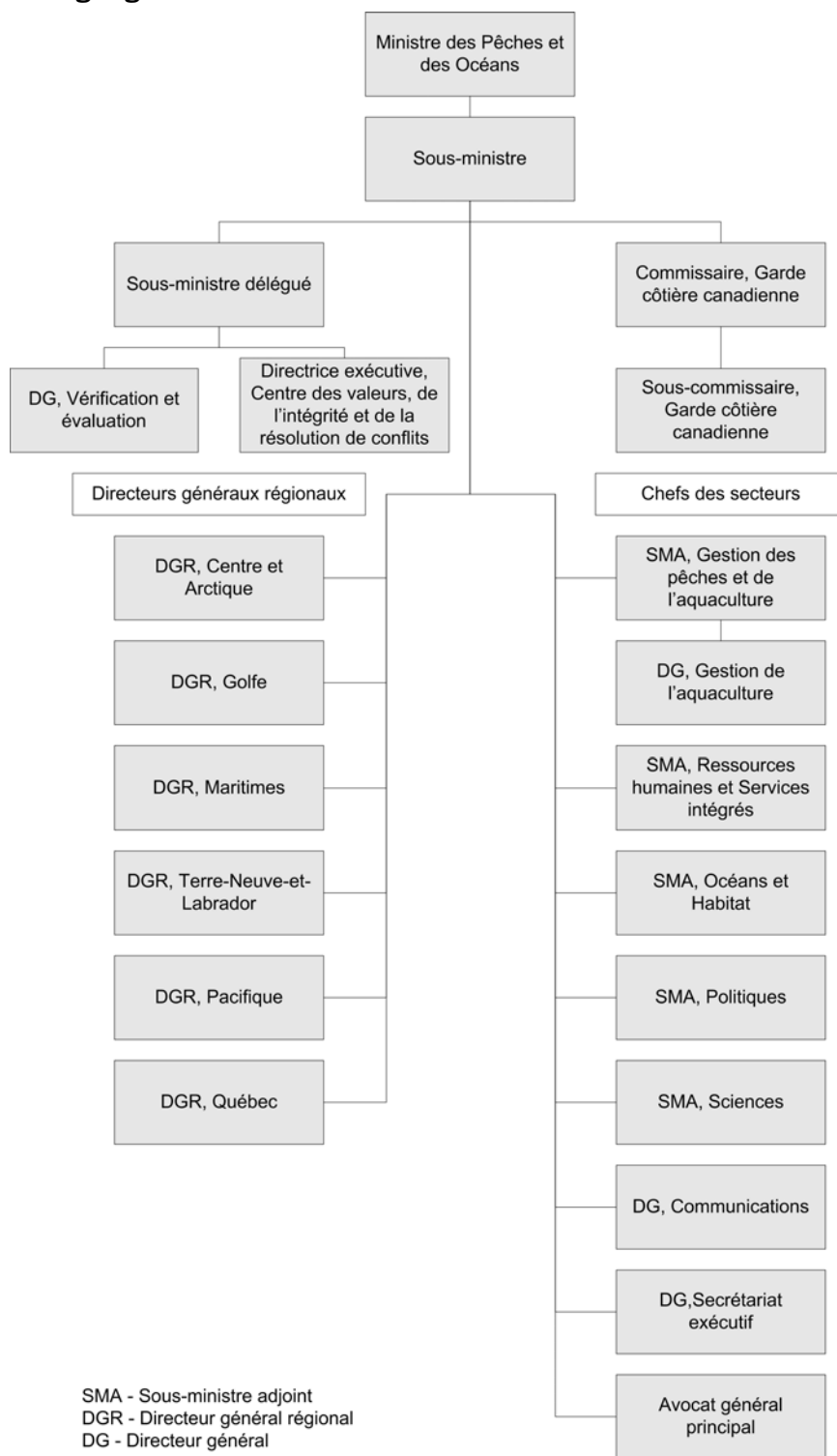
Le programme des sciences du MPO continuera de faire en sorte que des avis scientifiques fiables soient présentés aux fins de la gestion des pêches, mais il partagera la prise de décisions avec l'industrie. Le MPO collaborera avec l'industrie afin d'accroître la capacité de cette dernière à assumer une plus grande part des responsabilités de surveillance et d'évaluation. La refonte du programme représente une évolution naturelle des relations avec les parties intéressées. Dans certains secteurs, l'industrie participe déjà à la collecte des données et aux inventaires. Dans certaines régions, cette contribution est considérable.

***Programme de recherche sur les produits chimiques toxiques***

Rationaliser le programme en concentrant les efforts sur l'incidence des produits chimiques toxiques sur les poissons et leur habitat, éliminant ainsi le chevauchement entre Pêches et Océans et Environnement Canada dans la surveillance des produits toxiques.

# Organigramme

Figure 4 - 1 : Organigramme



## ***Personnes-ressources pour plus d'information***

<b><i>Région</i></b>	<b><i>Nom</i></b>	<b><i>Téléphone</i></b>
Terre-Neuve-et-Labrador	Jan Woodford	(709) 772-7622
Maritimes	Kathy Kieley	(902) 426-3866
Golfe	Terrance Boucher	(506) 851-7757
Québec	Marcel Boudreau	(418) 648-7316
Centre et Arctique	Suzanne Gaudreault	(519) 383-1830
Pacifique	Deborah Phelan	(604) 666-8675
Administration centrale	Anne Lamar	(613) 990-0219

# Index

## A

Administrations portuaires, 24  
Affaires autochtones, 14  
Affaires internationales, 3, 7, 8, 9, 10, 11, 15, 18, 23, 27, 30, 31, 37, 42, 44, 53, 59  
Agence canadienne d'inspection des aliments, 12  
Aides à la navigation, 2, 9, 21, 50, 61  
Aquaculture, 3, 5, 2, 3, 7, 8, 11, 12, 14, 15, 16, 17, 19, 20, 27, 28, 31, 32, 33, 34, 36, 44, 47, 49, 51  
Architecture des activités de programme, 3, 6, 5, 15, 16, 17  
Arctique, 9, 22, 27, 42, 63  
Atlantique, 3, 10, 27, 44, 59  
Autochtones, 9, 11, 12, 14, 15, 28, 29, 36, 40, 44, 47, 54  
Avantages, 3, 47

## B

Bénévoles, 45  
Biodiversité, 3, 9, 15, 30, 36  
Biotechnologie, 17, 32, 34, 45, 55

## C

Canadiens, 5, 2, 3, 4, 7, 8, 9, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 20, 21, 23, 27, 30, 33, 34, 36, 38, 40, 41, 44, 45, 47, 49, 50, 51, 52, 54, 55, 59, 61  
Cartes, 26, 50  
Cartes hydrographiques, 50  
Centre et Arctique, 63  
Clients, 3, 13, 21, 23, 24, 25  
Climat, 10, 15, 26, 27, 32, 40, 41, 42, 45  
Collectivités, 3, 9, 10, 12, 15, 18, 25, 29, 35, 36  
Collège de la Garde côtière canadienne, 50  
Commerce maritime, 8, 11, 16, 20, 21  
Communautés, 9, 15, 45  
Communications, 16, 21, 22, 53, 54, 58, 59  
Confiance du public, 12, 31  
Conseil pour la conservation des ressources halieutiques, 16  
Conservation, 3, 9, 11, 12, 16, 18, 28, 29, 30, 32, 35, 36, 37, 42, 53  
Consultations, 3, 21, 32, 37, 39, 52  
Création de centres d'excellence (CE) pour la prestation du programme de Sciences, 60

## D

Démarche écosystémique, 9, 37  
Dépenses, 1, 3, 4, 5, 8, 25, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 51, 53, 60  
Dépenses prévues, 5, 8, 44, 46, 47, 48, 49, 51

Des écosystèmes aquatiques sains et productifs, 2, 47, 49, 50, 51  
Dessaisissement, 24, 25, 26, 53, 59  
Développement durable, 2, 7, 9, 12, 15, 16, 35, 38  
Diversification des modes de prestation des services, 4, 43, 54  
Droits des services à la navigation maritime, 52  
Droits des services de déglacement, 50

## E

Eaux douces, 20, 21, 34, 38, 41  
Eaux intérieures, 7  
Eaux navigables, 41  
Économies prévues sur les achats, 60  
Écosystèmes, 3, 5, 2, 3, 7, 9, 10, 15, 16, 18, 19, 20, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 40, 41, 42, 44, 47, 49, 50, 51, 53, 60  
Écosystèmes aquatiques sains et productifs, 2, 7, 32, 34, 35, 40, 47, 49, 50, 51  
Élimination du Programme national de stages pour les jeunes en sciences et en technologie, 60  
Entente Canada-Colombie-Britannique, 36  
Environnement, 3, 12, 14, 17, 21, 22, 25, 31, 32, 33, 34, 45, 62  
Espèces en péril, 4, 7, 10, 12, 14, 30, 31, 32, 33, 37, 39, 41, 52  
État des stocks, 4, 32, 60, 61  
Évaluation, 16, 26, 38, 39, 45  
Évaluations, 12, 13, 16, 26, 27, 31, 32, 33, 38, 39, 40, 41, 45, 57, 58, 60, 61

## F

Facilitateurs de programme, 4, 5, 16, 20, 21, 24, 26, 28, 31, 32, 35, 36, 38, 41, 56, 57, 58  
Flotte, 2, 8, 9, 20, 21, 23, 24, 45, 61

## G

Garde côtière auxiliaire, 45  
Garde côtière canadienne, 5, 2, 8, 9, 20, 21, 44, 45, 47, 49, 50, 51, 54, 61  
Gestion de l'habitat, 5, 35, 38, 40, 44, 47, 49, 50, 51  
Gestion de la flotte, 23  
Gestion des pêches, 5, 3, 4, 7, 8, 10, 11, 15, 27, 28, 29, 30, 32, 35, 44, 47, 49, 50, 51, 52, 53, 61  
Gestion des ressources, 2, 7, 11, 14, 20, 28, 29, 36, 57  
Gestion intégrée des pêches, 2, 3, 9, 10, 16, 35, 36, 37, 40, 41, 42, 57  
Golfe, 63  
Gouvernance de l'aquaculture, 8, 11  
Gouvernance internationale, 8, 10, 59

Gouvernement en direct, 45  
Gouvernements, 2, 3, 4, 7, 8, 9, 10, 12, 13,  
14, 15, 17, 20, 27, 32, 34, 36, 37, 42, 45,  
53, 54, 58, 59  
Grands Lacs, 15, 52

## H

Habitat, 5, 3, 7, 12, 14, 16, 28, 29, 30, 34, 35,  
36, 37, 38, 39, 40, 41, 44, 47, 49, 50, 51,  
61, 62  
Hydrographie, 7

## I

Industries, 2, 3, 11, 12, 15, 24, 25, 31, 33, 34,  
40, 50, 53, 60, 61  
Infrastructure, 9, 11, 16, 20, 21, 45, 53  
Initiative de modernisation de l'Habitat, 60, 61  
Intervenants, 14, 30, 35, 36, 38, 52, 59  
Intervention environnementale, 2, 21, 23

## L

*Loi canadienne sur l'évaluation  
environnementale*, 12, 41  
*Loi sur la protection des eaux navigables*, 41  
*Loi sur les espèces en péril*, 7, 12, 14, 33, 37,  
39, 41, 52  
*Loi sur les océans*, 7, 9, 35, 41, 52  
*Loi sur les pêches*, 7, 11, 12, 34, 38, 39, 41,  
52  
Lois, 7, 9, 11, 12, 14, 25, 30, 33, 34, 35, 37,  
38, 39, 41, 52, 55

## M

Maritimes, 63  
Marshall, 14, 60  
Mesures de rendement, 57  
Milieu marin, 22, 23, 34, 35, 37, 42, 47, 53  
Mise en valeur des océans, 16  
Modernisation des aides maritimes, 60, 61  
Modernisation et renouvellement de la Garde  
côtière canadienne, 8

## N

Nations Unies, 10, 26, 27, 45  
Navigation, 2, 9, 21, 22, 23, 26, 27, 49, 50,  
52, 61  
Normes de service, 21, 52  
Nunavut, 53

## O

Océans, 1, 3, 5, 1, 2, 3, 4, 5, 7, 8, 9, 10, 13,  
14, 15, 16, 18, 26, 27, 30, 32, 35, 36, 37,  
40, 41, 42, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 51, 52,  
53, 54, 59, 60, 62  
Organisation des pêches de l'Atlantique nord-  
ouest, 10, 15, 59

## P

Pacifique, 9, 27, 36, 63  
Partenariats, 8, 12, 13, 30, 39, 40  
Participation, 9, 14  
Pêche commerciale, 11, 14, 24, 25, 50  
Pêches, 1, 3, 5, 1, 2, 3, 4, 5, 7, 8, 9, 10, 11,  
12, 13, 14, 15, 16, 19, 20, 27, 28, 29, 30,  
31, 32, 33, 34, 35, 36, 38, 39, 41, 44, 45,  
46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 59, 61,  
62  
Pêches autochtones, 14, 29, 54  
Pêches et aquaculture durables, 3, 5, 16, 19,  
20, 27, 28, 32, 34, 44, 47, 49, 51  
Permis, 33, 44, 50  
Peuples autochtones, 14  
Phares, 61  
Plan d'action pour les océans, 2, 3, 8, 9, 37,  
59  
Plan de modernisation du processus  
environnemental, 3, 8, 12  
Plans de gestion des pêches, 29  
Plans de gestion intégrée, 2, 37  
Pollution, 10, 22, 23, 60  
Pollution et surveillance des glaces, 60  
Ports, 5, 2, 20, 21, 22, 24, 25, 44, 47, 49, 50,  
51, 52, 53  
Ports pour petits bateaux, 5, 2, 20, 24, 44, 47,  
49, 50, 51, 53  
Premières nations, 3, 11, 29, 36, 44  
Priorités, 1, 3, 4, 5, 2, 5, 6, 8, 9, 13, 14, 20,  
25, 34, 52, 56, 57, 58, 59, 60  
Programme de recherche sur les produits  
chimiques toxiques, 60, 62  
Programme de recherches en mer, 60, 61  
Projets d'immobilisations, 44, 47  
Protection, 2, 3, 10, 12, 15, 18, 20, 21, 28, 29,  
30, 34, 35, 36, 37, 41, 48, 52, 53, 55, 58,  
61  
Protection de l'environnement, 3, 21, 34  
Protocoles d'entente, 36, 40  
Provinces, 3, 11, 12, 29, 36, 37, 39, 40, 45,  
46, 49, 63

## Q

Québec, 37, 45, 46, 49, 63

## R

Rationalisation des hélicoptères, 60, 61  
Recettes, 3, 5, 43, 44, 45, 47, 48, 49, 50, 51  
Recettes disponibles, 3, 5, 43, 44, 47, 49, 50,  
51  
Recettes non disponibles, 48, 50, 51  
Régions, 9, 14, 23, 27, 36, 37, 39, 49, 61, 63  
Renouvellement de la gestion des pêches, 3, 8,  
10, 11, 52  
Renouvellement des sciences, 8, 13  
Réorientation des sciences halieutiques et de  
l'évaluation des stocks, 60, 61



Réorientation du suivi et de l'étude des écosystèmes marins, 60  
Ressources aquatiques, 2, 14, 16, 31, 53, 54  
Ressources humaines, 7, 13, 16, 20, 21, 23, 24, 26, 28, 31, 32, 35, 36, 38, 41, 57, 58, 59  
Résultats, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 52  
Revendication territoriale, 27

## **S**

Saumon, 3, 28, 29, 32, 59  
Sciences, 5, 8, 10, 11, 13, 15, 17, 20, 26, 27, 28, 31, 32, 34, 35, 40, 41, 42, 44, 47, 49, 50, 51, 60, 61  
Sécurité, 2, 7, 8, 9, 14, 15, 16, 17, 18, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 31, 44, 45, 47, 49, 53, 54, 59  
Sécurité maritime, 2, 7, 8, 9, 15, 21, 23, 44, 45, 47  
Sensibilisation du public, 29  
Service hydrographique du Canada, 27  
Services intégrés, 16, 57, 58, 59  
Sites Internet, 54  
Stocks de poisson, 3, 10, 29

Stratégie des pêches autochtones, 14, 54  
Stratégie sur les océans du Canada, 9  
Subventions et contributions, 47, 48  
Système d'identification automatique, 18, 44, 46, 49, 53, 54

## **T**

Technologie, 2, 8, 9, 10, 13, 23, 34, 50, 59, 60  
Terre-Neuve-et-Labrador, 37, 63  
Transport maritime, 2, 4  
Transports Canada, 2, 22, 47, 49, 60

## **V**

Voies navigables, 3, 5, 16, 19, 20, 27, 44, 47, 49, 50, 51  
Voies navigables sécuritaires et accessibles, 3, 5, 2, 7, 16, 20, 27, 32, 34, 44, 47, 50, 51

## **Z**

Zones de protection marine, 2, 9, 30, 35, 36, 37, 53  
Zones de protection marines, 2